



Enjeux et pratiques à l'aune des nouveaux contrats de ville

Restitution écrite du
séminaire du 18 Avril
à Nanterre

Avril 2023



Le Pôle ressources ville et développement social, centre de ressources Politique de la ville ouest francilien, est un facilitateur au service des acteur·rices du développement des quartiers et des territoires. L'association exerce une mission de qualification, d'information et de mise en réseau auprès des professionnel·les, acteur·rices de la société civile (tels les conseils citoyens) et élu·es de l'ouest francilien, dans les domaines du développement social et territorial.

Direction de la publication : Guillaume Dejardin et Caroline Dumand

Contributeur·rices : Solène Huberson, Noémie Siéfert

Illustration et prise de notes graphiques : Laure Siéfert

Chargé d'édition : Kaki Agency

AVANT-PROPOS

Pourquoi un cycle de réflexion sur la participation des habitant·es et les quartiers populaires ?

Le sujet de la « participation des habitant·es », particulièrement présent lorsqu'il s'agit des quartiers populaires, peut renvoyer à des formes ou intentions très différentes. La diversité des termes employés pour la caractériser - démocratie locale et participative, participation citoyenne, expertise d'usage ... - l'illustre pleinement. Au cours des derniers contrats de villes, et suite à la promulgation de la loi Lamy (2014) qui a instauré la création des conseils citoyens, les expérimentations participatives à destination des habitant·es se sont multipliées dans le champ du développement social urbain. Ces démarches tentent d'apporter des réponses nouvelles, plus efficaces et en prise directe avec les besoins des populations, à des problématiques multifactorielles, amplifiées tout à la fois par la crise sanitaire et ses conséquences de moyen terme, et par la crise inflationniste actuelle. Pour autant, celles-ci peinent parfois à relever le défi d'associer les habitant·es aux questions qui les préoccupent au quotidien. Parfois, au contraire, des démarches restent trop méconnues alors qu'elles apportent des méthodologies éprouvées et efficaces pour récolter la parole habitante et impliquer les premier·es concerné·es à des projets au sein des quartiers. Face à ce double constat, le Pôle ressources a initié un cycle de qualification afin de nourrir les réflexions et partager expériences et méthodologies dans le domaine de la participation des habitant·es au sein des quartiers populaires.



ACCUEIL CAFÉ



INTRODUCTION

Quartiers populaires et participation des habitant·es : Enjeux et pratiques à l'aune des nouveaux contrats de ville

À l'aune du renouvellement des contractualisations locales de la politique de ville, le Pôle ressources a proposé un séminaire, afin de questionner la façon dont la parole des habitant·es peut nourrir et impacter positivement les futurs contrats. Alors que le Ministre de la ville, Olivier Klein, a initié la commission « Participation citoyenne des quartiers » présidée par Mohamed Mechmache, et alors que les démarches de renouvellement des contrats de ville s'initient : - Quels enseignements tirer en matière de participation des habitant·es et des associations des quartiers populaires ? - Comment (et à quelles conditions) la parole des habitant·es peut-elle véritablement nourrir et améliorer l'action publique dans les quartiers populaires ?

Afin de nourrir les réflexions sur les enjeux de participation citoyenne, cette journée a été conçue pour :

1

Apporter un éclairage sur les **enjeux, conditions et obstacles à l'implication des habitant-es des quartiers populaires**

Caroline Dumand
DIRECTRICE ADJOINTE
PÔLE RESSOURCES



2

S'interroger sur les **freins et les leviers pour favoriser la prise en compte des savoirs, des vécus et des paroles habitantes** dans la construction de l'action de la Politique de la ville

3

Donner à voir des **dynamiques participatives portées par différents types d'acteur-rices** (collectivités, associations, collectif...) en quartiers populaires

LES OBJECTIFS DE LA JOURNÉE

- > enjeux, conditions et obstacles à la participation des habitant-es des quartiers.
- > approches permettant de favoriser la prise en compte des savoirs des plus éloignés.
- > diverses dynamiques participatives

et échanges!



Noémie Niefert
CHEFFE DE PROJET
PÔLE RESSOURCES

Coconçue et animée avec Infusion collective, cette première rencontre s'est inscrite dans la continuité de la visioconférence « Comment (mieux) articuler dynamiques institutionnelles et citoyennes ? », qui s'était tenue en mars 2022.

Cette publication entend restituer les présentations orales des interventions et enseignements des chercheurs - Julien Talpin et Thomas Chevallier - et ATD Quart Monde, ainsi que les retours d'expériences d'initiatives diverses : budget participatif, banquet citoyen, diagnostics en marchant, Tisseurs de liens, présentées lors de la rencontre du 18 avril 2023, qui s'est tenue à Nanterre et a réuni près de 80 participant-es.

Solène Huberson
FACILITATRICE - FORMATRICE
EN INTELLIGENCE COLLECTIVE



SOMMAIRE

PARTIE 1 : ÉCLAIRAGES UNIVERSITAIRE ET ASSOCIATIF	10	PARTIE 3 : RETOURS DE DÉMARCHES TERRITORIALES INSPIRANTES	36
1. Faire participer les habitant-es : un enjeu démocratique fondamental - Julien Talpin et Thomas Chevallier	10	1. Le Budget participatif, Colombes	36
Une rétrospective de la participation dans les quartiers populaires	11	A l'origine du budget participatif : la volonté politique, l'acculturation à l'outil et la communication	37
La démocratie participative dans les quartiers populaires : une réponse à la crise démocratique	12	Le public cible, le périmètre et le budget alloué à ce dispositif	39
Des spécificités française dans la manière d'aborder la participation des habitant-es	13	Calendrier et modalités de mise en oeuvre	40
L'ambivalence de la participation : entre syndrome de la chaise vide et déni de démocratie	14	L'importance de bien communiquer sur les critères à respecter	42
La question du pouvoir : "une des raisons centrales pour laquelle il est si compliqué de toucher les habitant-es"	15	Les nouveautés et ajustements du budget participatif	44
Retour sur l'expérience des conseils citoyens et ses enseignements	16	2. L'association "les Tisseurs de liens", Carrières-sous-Poissy	45
Évolutions des formes de participation collective dans les quartiers et leur financement	18	Le déploiement d'actions en promotion de la santé pour lutter contre les inégalités sociales	46
Pistes pour renforcer la participation des habitant.e.s des quartiers	20	L'accompagnement vers l'emploi à travers le travail sur la confiance et l'estime de soi	47
2. La participation des personnes en situation de pauvreté : freins et leviers - Isabelle Bouyer	25	L'importance de se saisir de méthodes d'animations et d'outils pour libérer la parole	48
ATD Quart Monde : "Recueillir les analyses des plus pauvres pour réellement faire changer la société"	25	Le lien social au coeur du projet de l'association	49
La démarche de Croisement des Savoirs et des Pratiques©	26	En perspective : de nouveaux partenariats et sujets à aborder	50
Les enseignements de l'étude sur la participation des plus éloigné.e.s dans les conseils citoyens	28	3. Les diagnostics en Gestion urbaine et sociale de proximité	51
Des points de repères concernant les conditions de la participation des personnes les plus éloignées	30	L'aménagement de la place des Copistes à Montigny-lès-Cormeilles	52
PARTIE 2 : ATELIERS COLLECTIFS	34	Les ateliers participatifs de la Gestion urbaine de proximité (GUSP) à Montigny-lès-Cormeilles	53
Croiser les pratiques et identifier des leviers pour renforcer la prise en compte de la parole et du vécu des habitant-es dans les quartiers populaires	34	4. Le Banquet citoyen, Sartrouville	55
		A l'origine des banquets citoyens : les 100 ans du mouvement des centres sociaux	56
		Le banquet citoyen : un lieu de réappropriation de l'espace public et du débat citoyen	57
		Un rendez-vous manqué avec les élu-es sur l'aménagement du quartier	59
		L'expérience d'autres banquets citoyens : des thématiques diverses au cœur des préoccupations	60

PARTIE 1

Éclairages universitaire et associatif

1. FAIRE PARTICIPER LES HABITANT·ES : UN ENJEU DÉMOCRATIQUE FONDAMENTAL

Julien TALPIN est chargé de recherche en sciences politiques au CNRS et membre de la commission "Participation citoyenne des quartiers", présidée par Mohammed Mehmache. **Thomas CHEVALLIER** est post-doctorant à l'université de Paris Dauphine. Ils sont également tous deux chercheurs associés au CERAPS : le centre d'études et de recherches administratives, politiques et sociales. Ils se sont beaucoup intéressés à la participation des habitants des quartiers populaires, aussi bien sous l'angle de l'engagement citoyen qu'en politique.

Julien Talpin a étudié la démocratie participative dans les quartiers populaires, à travers les budgets participatifs en Europe mais aussi les conseils de quartier à Roubaix ou encore des formes de participation plus ascendantes, telles le **community organizing** à Los Angeles. Il a également coordonné plusieurs ouvrages sur la démocratie participative d'interpellation, notamment **Démobiliser les quartiers populaires**, auquel Thomas Chevallier a également participé. Thomas Chevallier s'intéresse quant à lui plus particulièrement à la participation d'un point de vue associatif, en France et en Allemagne.

Une rétrospective de la participation dans les quartiers populaires

 **Thomas Chevallier**

Pour commencer, même si le constat qui est souvent fait est que les habitant·es ne participent pas assez dans les quartiers, qu'ils-elles ne font pas assez preuve de citoyenneté, les sciences sociales permettent aussi de dire que ce n'est pas le cas. **En tout cas, les quartiers populaires ne constituent pas des déserts de participation citoyenne.** Malgré les difficultés, il a existé et il existe toujours des militant·es et des bénévoles dans les quartiers populaires.

Plusieurs événements - dont un en particulier - ont tendance à se faire oublier : **la marche pour l'égalité et contre le racisme de 1983.** Les quartiers populaires, particulièrement dans les années 70 et 80, étaient des lieux de bouillonnement d'initiatives. Nous faisons référence à ce qui a été appelé parfois les "luttres urbaines", "les mouvements sociaux urbains" déploiement de tout un écosystème de l'animation socioculturelle. Finalement, cette demande sociale de participation et de démocratie a quelque chose d'éminemment politique. L'événement de l'Alma Gare à Roubaix, - où des habitant·es se sont révolté·es contre un projet de démolition - est mythique mais il y en a plein d'autres. **Aujourd'hui, les travaux montrent qu'il existe de multiples formes de mobilisation populaire qui perdurent encore. Il y a également d'autres formes de mobilisation et de participation prenant des aspects de résistance ordinaire plus ou moins discrète ou en tout cas euphémisée.**

Et il y a aussi les offres de participation institutionnalisées. La politique de la ville est dès le



UN ENJEU DÉMOCRATIQUE FONDAMENTAL

départ une politique qui se situe entre la démocratisation et la modernisation de l'action publique. C'est important puisqu'il s'agit d'une vraie tension, voire une contradiction sur laquelle elle s'est développée. **La modernisation a beaucoup empêché la démocratisation.** En tout cas, elle a freiné cet enjeu de la participation des habitant-es. La politique de la ville a d'abord été pensée comme un dispositif d'ouverture aux habitant-es et aux structures intermédiaires, et notamment aux associations. Elle a rapidement connu un grand mouvement d'institutionnalisation, en passant de la MOUS (maîtrise d'ouvrage urbaine et sociale) à l'intégration de fonctions au sein des municipalités, avec une logique de professionnalisation, voire de managérialisation. Finalement, il y a dans ces processus, une adoption des catégories et des outils du management privé, c'est-à-dire du monde de l'entreprise. Ces termes sont aujourd'hui naturels mais ils ne l'étaient pas à l'époque. C'est aussi pour cette raison qu'il est utile de refaire l'histoire, pour revoir tous ces processus de naturalisation. Ce n'est pas pour rien qu'en Allemagne, on parle de managers de quartier. Cette managérialisation a conduit à faire obstacle aux logiques ascendantes, que l'on peut qualifier de bottom-up. La politique de la ville est ainsi devenue une politique top-down.

La démocratie participative dans les quartiers populaires : une réponse à la crise démocratique

 **Julien Talpin**

J'ai effectivement beaucoup travaillé sur la démocratie participative, notamment sur la ville de Roubaix, territoire historique de la politique de la ville, où je suis installé depuis une dizaine d'années.

Un rapport de l'ANCT vient de paraître sur la participation citoyenne dans les quartiers populaires. Il me semble assez juste dans le diagnostic qu'il pose et il défend quelques idées sur la manière de s'y prendre autrement. Et ce, d'autant plus que nous sommes dans une période assez particulière, avec la fin des contrats de ville, et la discussion sur les prochains. Des évolutions vont donc advenir.



Par ailleurs, je participe à la commission présidée par Mohamed Mechmache qui a été installée par le Ministre de la Ville. Elle a vocation à rencontrer les habitant-es des quartiers, les professionnel-es, les centres de ressources politique de la ville..., afin de nourrir les réflexions. Dans les trois mois qui viennent, nous allons faire un certain nombre d'auditions et de déplacements. Pour poser tout d'abord un cadre général, nous avons assisté tout particulièrement dans les quartiers populaires - pas uniquement, mais peut-être de façon plus accentuée - à **l'expérimentation de dispositifs participatifs en tant que réponses à la crise démocratique et à la démobilisation populaire.** Il y a une crise de la représentation, une montée de l'abstention - aujourd'hui majoritaire dans les quartiers populaires, et une défiance très forte à l'égard du politique et des institutions. Les quartiers populaires ne sont pas des déserts politiques et en même temps, il y a tout de même une crise politique très forte et accentuée dans ces territoires-là. Et ce, pour un ensemble de raisons sociales. **La démocratie participative, qui a pris différentes formes, a été l'une des réponses à cette crise.** L'idée est la suivante : par la participation à l'échelle locale, en faisant participer sur des enjeux concrets, qui touchent au quotidien des habitant-es, nous pourrions peut-être susciter un cercle vertueux de la participation et remobiliser des citoyen-nés qui sont marqué-es par la défiance à l'égard des formes de participation plus instituées, notamment le vote.

Des spécificités françaises dans la manière d'aborder la participation des habitant-es

J'anime un groupement d'intérêt scientifique sur la démocratie participative avec Marion Carrel, qui rassemble l'essentiel des chercheur-ses qui travaillent sur ces questions-là en France. Sur plusieurs éléments, nous nous accordons pour dire qu'il y a une spécificité française dans la façon dont nous abordons la participation des habitant-es. L'institutionnalisation de la participation ressort par exemple plus fortement qu'ailleurs avec notamment son inscription dans le droit. Il s'agit à la fois d'une opportunité et d'une contrainte. Je ne vais pas revenir sur toutes les lois, les dispositifs, etc - **la création de la Commission nationale du débat public (CNDP) en 1995, la loi de 2002 sur la démocratie de proximité qui institue les conseils de quartier, celle sur le travail social en 2007 et la dernière loi sur la politique de la ville de 2014 qui crée les conseils citoyens**, pour ne citer que les plus connus.

Cette inscription créait un cadre et le plus important, c'est que cela grave dans le marbre la participation des habitant-es, qui est de fait moins sensible aux alternances politiques. Si un gouvernement souhaitait demain remettre en cause l'existence de la commission nationale du débat public, ce serait un peu plus compliqué. Une alternative consiste à nommer un président de la CNDP plus favorable au pouvoir, comme c'est en train d'être fait. mais toujours est-il qu'elle n'a pas été supprimée.

Un deuxième élément assez spécifique que j'ai vu dans les travaux comparatifs que j'ai pu faire en Europe est qu'en France, **les élus, les fonctionnaires et les technicien-nés sont très présent-es lors des processus participatifs alors que c'est moins le cas à l'étranger.** Lorsque je suis allé en Italie, en Espagne et en Angleterre, il y a l'idée qu'il faut que ce soient des espaces plus ou moins autonomes

des institutions. En France, ce n'est pas exactement comme cela que les choses se passent, ce qui interroge l'autonomie réelle des dispositifs participatifs. De fait, ils ont été historiquement assez cadrés par les institutions et les élu·es mais des évolutions sont tout de même constatées avec les conseils citoyens. En tout cas, cela pose question.

L'ambivalence de la participation : entre syndrome de la chaise vide et déni de démocratie

Le troisième élément est un phénomène beaucoup plus global. Les quartiers populaires ne connaissent pas une forte demande de participation. Il n'y a pas de manifestations, par exemple, pour créer des conseils citoyens, des conseils de quartier et des ateliers de concertation. Pour autant, et cela est ambivalent, le déni de démocratie et de participation sur de grands projets d'aménagement dans les quartiers et de rénovation urbaine est souvent déploré. Toujours est-il que dans les dispositifs participatifs, et plus particulièrement dans les quartiers populaires, le syndrome de la salle vide est une réalité, particulièrement dans le cas des conseils citoyens, mais aussi, d'une manière générale, pour l'ensemble des dispositifs. De surcroît, la faible participation est rarement à l'image des habitant·es des quartiers, y compris pour les conseil·lers citoyen·nes. Un doctorant qui réalise une thèse sur les conseils citoyens dans toute la région des Hauts-de-France constate, malgré le tirage au sort, **une surreprésentation des diplômé·es et des personnes qui ont un niveau social qui n'est pas exactement à l'image de la moyenne des habitant·es de ces quartiers-là.** Et ce, pour une multitude de raisons.

Cela interpelle sur la représentativité de ces instances. Et ce n'est pas du tout spécifique aux conseils citoyens. Il y a une dizaine d'années, j'avais réalisé une enquête avec Marion Carrel sur les conseils de quartier à Roubaix : 90 % des personnes votaient aux élections locales. Et ce, dans une ville où l'abstention oscille entre 60 et 80 %.



La question du pouvoir : "une des raisons centrales pour laquelle il est si compliqué de toucher les habitant·es"

Tout·es les chercheur·ses s'accordent à dire qu'il s'agit du nœud du problème. J'ai beaucoup travaillé sur l'expérience de la participation chez les habitant·es eux-mêmes. Que disent-ils·elles ? Comment le vivent-ils·elles ? Comment cela les affecte ? Ce qui revient de façon très majoritaire, c'est : « Ça ne sert à rien. Je perds mon temps. Ça ne change pas ma vie ». D'ailleurs, j'ai trouvé le rapport de l'ANCT intéressant à plusieurs égards sur ce point. Si nous voulons faire participer les habitant·es beaucoup plus massivement, notamment les plus éloigné·es des espaces de participation, il est nécessaire d'aborder la question du pouvoir. **Pouvoir qu'il faut partager. C'est le cœur du problème. Si les personnes ne souhaitent pas participer c'est parce qu'ils·elles ont le sentiment que cela ne va pas transformer leur vie.**

L'un des enjeux de la démocratie participative est de réenchanter la démocratie et la citoyenneté, de redonner goût à la participation. Au contraire, si les expériences participatives sont décevantes, cela risque de produire l'inverse.

Néanmoins, de nombreux·ses habitant·es témoignent de ce déni de démocratie « Si nous n'avons même pas voix au chapitre dans des ateliers de concertation locaux pour savoir où l'on va mettre l'arrêt de bus ou déterminer la couleur des bancs, comment voulez-vous que nous croyons que de participer demain aux élections locales ou présidentielles va changer quoi que ce soit ? ». Un élément revient régulièrement dans les entretiens que j'ai pu mener, c'est le référendum de 2005 sur le Traité de Lisbonne. Là, nous sommes loin de la participation dans les quartiers populaires. Il s'agit plutôt du stade suprême de la dépossession populaire ! Au fond, même lorsque l'on s'exprime dans un sens, les gouvernant·es prennent d'autres types de décisions. Par conséquent, nous revenons toujours à la question du pouvoir et de son partage.

Retour sur l'expérience des conseils citoyens et ses enseignements

Je ne vais pas vous refaire toute l'histoire des conseils citoyens, mais il y a tout de même quelque chose d'intéressant dans leur naissance. La nouveauté, c'est **une forme d'autonomie institutionnelle** qui est plus grande que ce que l'on avait connu jusqu'alors, et notamment par rapport aux conseils de quartier. Les élu·es ne sont pas censé·es y participer, permettant aux habitant·es de se réunir entre eux. Cette autonomie procédurale est importante et représente une avancée non négligeable. Dans le récent rapport de l'ANCT, il est indiqué que les conseils citoyens disposent en moyenne de 5 000 euros par an. Il ne me semblerait pas choquant que ce soit 5 000 euros par mois. **Si l'on souhaite qu'un·e salarié·e réalise un travail de mobilisation et d'animation pour aller vers les habitant·es, un montant de 5 000 euros par mois toutes charges comprises me semblerait être le minimum nécessaire.** On ne fait pas grand-chose avec 5 000 euros. Je ne suis pas sûr que l'on partage le pouvoir. Il existe tout de même des moyens propres, ce qui n'est pas toujours le cas dans les espaces de participation.

Un autre élément intéressant : les retours démontrent **une démobilisation très rapide parmi les personnes tirées au sort.** Le fait d'inscrire le recours au tirage au sort dans la loi est relativement récent. En 2007, lorsque Ségolène Royal parlait de tirage au sort, il y avait eu une sorte de levée de boucliers. Sept ans plus tard, c'est inscrit dans le droit. Les débats parlementaires au moment de la création des conseils citoyens demeurent néanmoins intéressants car il y avait des réticences. Je vous invite à vous replonger dans ces archives. Au fond, cela dit des choses sur le rapport des élu·es à la participation. Néanmoins, c'est inscrit dans le droit. Après, il ne suffit pas que ce soit inscrit pour que les personnes y participent. Aujourd'hui, il est observé que plus de 90 % des tiré·es au sort ont arrêté. Ceci étant, je pense que c'était plutôt une bonne chose.

Un dernier élément est l'idée selon laquelle **les conseils citoyens devaient siéger dans les instances de pilotage de la politique de la ville.** Là aussi, le fait que ce soit inscrit clairement dans le cadre de référence - même s'il y a eu des difficultés en termes de timing, etc. - était plutôt un bon élément. Néanmoins, la succession d'évaluations des conseils citoyens (le rapport de l'ANCT ou du CNDP par exemple) pointe leur fort contrôle institutionnel alors qu'ils étaient censés être autonomes. En réalité, il y a **une « ingérence » des municipalités dans la mise en place et l'animation de ces conseils citoyens.** Ce terme est employé dans le rapport. Leur autonomie peut par conséquent être questionnée et au final la participation au comité de pilotage des contrats de ville a été tout à fait cosmétique. Là aussi, c'est problématique.

Il y a également eu des formes de rappel à l'ordre institutionnel lorsque les conseils citoyens se faisaient un peu trop critiques à l'égard des pouvoirs publics. J'ai pu observer cela à Roubaix et Amiens. Aujourd'hui, les conseils citoyens sont en état de démobilisation assez forte. 55 % des conseils citoyens restent actifs, d'après le rapport de l'ANCT, c'est globalement un chiffre plutôt optimiste. Et le terme « actif » signifie que les conseils citoyens ont eu au moins une réunion au cours de

l'année 2022. Aujourd'hui, à Roubaix, il n'y a plus beaucoup de réunions et il reste souvent deux ou trois personnes par conseil citoyen.

L'ANCT déclare que la moitié des conseils citoyens n'ont pas participé aux contrats de ville. Lorsqu'ils y participent, lorsqu'il y a un ou deux citoyen·nes un peu perdu·es dans une instance technique où il y a beaucoup de monde dont c'est le travail, c'est bien évidemment compliqué. **« Les conseils citoyens sont des spectateurs peu nombreux, et non des acteurs du contrat de ville » dit le rapport.** Le constat est donc posé et à présent la question consiste à savoir comment faire pour la suite. Nous verrons notamment ce qu'il ressortira de la commission Mechmache.

Pour ma part, je n'ai pas d'avis complètement tranché sur ce qu'il convient de faire des conseils citoyens. Je crois malgré tout qu'ils peuvent être des espaces utiles. Aujourd'hui, s'ils étaient supprimés, malgré toutes ces difficultés-là, ce serait probablement un retour en arrière. Il faut sans doute renforcer leur autonomie ; **davantage de moyens et une place plus claire dans les instances de pilotage des contrats de ville.** Il faudrait surtout accepter la conflictualité sociale comme une vertu démocratique. Ce terme est employé dans le rapport de l'ANCT, cela fait partie des préconisations. L'un des éléments de réflexion actuelle consiste à savoir s'il faut garder le principe de leur généralisation à l'ensemble des quartiers prioritaires.

Malgré le constat un peu sombre que j'ai dressé, il existe des endroits où de vraies dynamiques ont pris place. C'est peut-être quelque chose que vous avez expérimenté sur le terrain. Là où cela n'a pas marché, il faut peut-être s'y prendre autrement. La question est de savoir comment faire les choses autrement et relancer et appuyer notamment ce qui marche ?

« Les conseils citoyens sont des spectateurs peu nombreux, et non des acteurs du contrat de ville »

En réalité, il y a une « ingérence » des municipalités dans la mise en place et l'animation de ces conseils citoyens.

Évolutions des formes de participation collective dans les quartiers et leur financement

 **Thomas Chevallier**

Je vais maintenant aborder les formes de participation collective. En sciences sociales, il n'est pas rare de faire la distinction entre les formes de participation collective et la participation individualisée des habitant-es. En sachant qu'il existe une diversité de formes de participation collective (des organisations, des structures, des groupes, ...) dont les frontières ne sont pas étanches. Pour revenir à cet enjeu du partenariat et des financements, nous allons dresser un tableau historique. La décentralisation à partir des années 1980 s'accompagne en France, d'un vaste mouvement de délégation de l'action publique aux acteur-rices associatifs. L'augmentation des financements a favorisé le développement de ce secteur - en nombre d'associations, mais aussi de l'emploi associatif, qui occupe aujourd'hui une part substantielle de l'emploi global.

Sur l'enjeu plus spécifique des quartiers populaires, le financement s'est d'abord fait sous la forme de subventions de fonctionnement. **Les associations étaient finan-**

cées de manière unilatérale et leur projet associatif global était soutenu. Par la suite, il y a eu l'essor de ce que l'on

a appelé "le management public" : des dispositifs de mise en concurrence, de contractualisation et des financements par projet sont apparus. **Aujourd'hui, cela s'est généralisé, c'est de plus en plus pour une action précise que l'on va financer les associations à travers l'instrument de l'appel à projets.** Pourtant, cela est très récent dans l'histoire et les sciences sociales nous invitent à questionner cet instrument, qui semble aller de soi, alors que ce n'est pas le cas et qu'il compte beaucoup de défauts, en particulier s'il est interrogé en termes démocratie.

Pour l'enjeu plus spécifique des quartiers, comme je vous le disais, la politique de la ville a été à l'avant-garde de la modernisation

de l'action publique. Elle a notamment été **pionnière dans la construction et dans la généralisation de l'idée de partenariat des institutions avec des acteur-rices non publics comme les associants dans les quartiers.**

Depuis le XIXème siècle, différents mouvements ouvriers se sont construits sur la question sociale, avec notamment le sujet des inégalités et de la répartition des richesses. C'est par ces luttes que l'État social et les politiques sociales se sont construites depuis la fin du XIXème siècle et jusqu'aux Trente Glorieuses.

Dans les années 70, avec les crises pétrolières et économiques, l'enjeu a été reformulé de cette manière par les politiques : le problème était moins les inégalités que la concentration de personnes ayant des difficultés dans certains quartiers. Le discours était le suivant : il y a trop de dépenses publiques. Il faut les réduire, notamment dans les politiques sociales. Par contre, comment gérer les problèmes qui y sont liés ? La pauvreté, l'éducation ... Il était alors question de refaire des quartiers ce qu'ils étaient avant, lorsqu'il n'y avait pas les politiques sociales, à l'instar de cette image d'Épinal des quartiers vus comme des lieux de solidarité, d'entraide...

En même temps, on observe de plus en plus de baisses des minima sociaux et des revenus de transfert. Ce mouvement demeure difficile à objectiver. Néanmoins, la politique de la ville a connu une augmentation de ses financements dédiés aux associations jusqu'au tournant du XXIème siècle, notamment pendant le gouvernement de la gauche plurielle. Ensuite, un moment d'austérité a commencé : « Il faut réduire les dépenses publiques ». Finalement, **cela a conduit la politique de la ville à un véritable paradoxe : l'incitation et la frustration de l'initiative associative.** « Lancez des initiatives ! Allez-y ! Par contre, il y aura de moins en moins de financements ».

Dans cette logique, les dispositifs de partenariat et le financement ont des effets sur cette autonomie. Ces dispositifs promeuvent des formes de professionnalisation qui conduisent, au final, à une instrumentalisation des acteur-rices associatifs. **Finalement, les associations sont de plus en plus amenées à prolonger l'action à moindre coût des institutions de l'État et des collectivités.** Elles sont devenues des délégataires de service public, de l'action publique.

Cette instrumentalisation a des effets sur l'action même des associations, sur leur quotidien et sur les formes de participation des habitant-es qu'elles arrivent à initier. C'est vrai dans les associations et c'est également vrai dans les institutions. Cela n'empêche pas une certaine marge de résistance et d'autonomie. **Les associations continuent à pouvoir initier des choses, notamment selon la voie qui leur est donnée dans la définition des dispositifs.**

En cela la comparaison avec l'Allemagne est intéressante avec des dispositifs particuliers comme le management de quartier. Il existe des différences avec la politique de la ville dans l'organisation, mais il y a tout de même beaucoup de points communs et des résultats comparables, sur la professionnalisation, l'instrumentalisation par exemple...

« Finalement, cela a conduit la politique de la ville à un véritable paradoxe : l'incitation et la frustration de l'initiative associative. »

Thomas Chevallier



Des pistes pour renforcer la participation des habitant·es des quartiers

1. Lâcher prise sur l'encadrement de la participation

 **Thomas Chevallier**

J'ai enquêté à Berlin sur un café des parents situé dans une école primaire et inclus dans ce que l'on appelle une **communauté éducative** avec des crèches, des clubs de jeunesse... Au sein de cette communauté, une structure d'éducation spécialisée porte ce café des parents, dans lequel des travailleur·ses sociaux et des éducateur·rices d'enfants œuvrent. La mission consiste à faire le lien avec les parents par l'intermédiaire des enfants. Il s'agit de les faire venir chaque semaine et ensuite de leur proposer des activités. Ce qui est très intéressant, c'est que cet équipement de prévention est relié à l'une des grandes associations d'action sociale - des fédérations qui existent en Allemagne et qui ont porté les politiques sociales depuis le début. Cela permet une forme d'autonomie plus grande que ce que l'on peut observer dans les quartiers en France. Je compare cela à ce que j'ai pu voir notamment à Lille, où les clubs de prévention sont très fortement encadrés.

Dans mes observations, j'ai vu des éducatrices qui prennent le temps de construire une relation. Finalement, parmi les parents qui participent, on trouve surtout des mamans. Cela crée une forme d'entre soi et les participantes se réapproprient un peu le dispositif de la manière dont elles souhaitent. Par exemple, elles parlent beaucoup de leur condition de femme, et surtout de femme discriminée. Sans pour autant que ce soit l'objectif initial.

Cela nous amène finalement à la question de la forme de participation collective dans les quartiers à l'avenir. Sur quoi pourrait-on travailler ? Aujourd'hui, il est de plus en plus fréquent d'aller vers de l'encadrement, de la stigmatisation, voire de la répression des formes de participation collective. Je pense notamment à la stigmatisation par le terme « communautarisme ». Ce sont certaines populations dans les quartiers qui sont identifiées, notamment aux musulman·es. Il y a eu une étape importante dernièrement, à travers la loi du séparatisme qui a offert certains outils pour lutter contre des formes de mobilisation, avec notamment le contrat d'engagement républicain. Ce dernier permet d'enlever des subventions pour des raisons politiques. En réalité, cela amène un flou sur le respect de la laïcité.

Julien travaille notamment sur l'Observatoire des libertés associatives, libertés qui s'avèrent en péril. Il faut réfléchir à un lâcher-prise en favorisant notamment le développement des espaces de réunion des habitant·es sans encadrement et avec de la non-mixité par exemple. **Les enquêtes font ressortir que lorsqu'on lâche un peu prise, des formes de pouvoirs collectifs et individuels émergent.**

2. “Considérer la critique des politiques publiques comme un bien commun démocratique”

 **Julien Talpin**

Ce que nous avons dépeint paraît un peu sombre mais l'expérimentation qui a été lancée autour des **tables de quartier** peut donner un peu d'espoir. C'est l'un des débouchés du rapport Bacqué-Mechmache sur la politique de la ville en 2013. Cela s'inscrit dans des formes de participation plus autonomes et auto-organisées. Il s'agit en réalité de collectifs interassociatifs qui n'ont pas forcément de statut juridique précisé ou formalisé et qui visent à mobiliser les habitant·es de ces quartiers. Il y a eu initialement 13 expérimentations dans différents coins de France et depuis lors, cela s'est un peu diffusé. Le bilan apparaît globalement positif, notamment car **il s'agit de formes de participation autonomes, mais qui ont été soutenues financièrement par l'État**. C'est une exception dans l'histoire de la politique de la ville. Il est question d'un financement public des contre-pouvoirs. C'est vers cette direction-là qu'il faudrait tendre. Le contexte actuel et le contrat d'engagement républicain ne mènent pas forcément dans cette direction-là. Ce n'est pas dans cette logique qu'il a été pensé et qu'il est reçu par les acteur·rices associatifs, que ce soit dans les quartiers populaires ou au-delà. Ces dernier·es me parlent beaucoup d'épée de Damoclès. Ils·elles ont le sentiment que toute critique des pouvoirs publics pourrait se traduire par des coupes de subventions. À l'inverse, il faut considérer **la critique des politiques publiques comme une sorte de bien commun démocratique**. C'est l'une des conditions d'une participation véritablement aboutie. Les tables de quartier ont bien fonctionné pour mobiliser les habitant·es. J'ai notamment travaillé sur celle de Roubaix, qui s'est notamment investie sur un projet de rénovation urbaine. Il y a eu une forme de concurrence entre la table de quartier, le conseil citoyen et les autres instances de concertation mises en place par la ville. De fait, **la table de quartier réussissait à réunir beaucoup plus de monde que les instances plus officielles de concertation**. Cela n'a pas beaucoup plu à la ville, qui a assez durement attaqué cette table de quartier. Elle l'a expulsée de la maison du projet, qui est pourtant une instance dédiée à la concertation avec les habitant·es. Elle a coupé les subventions des associations qui portaient la table de quartier et disqualifié les militant·es à l'origine de cette mobilisation en considérant qu'ils·elles instrumentalisent la colère des habitant·es face au projet de rénovation urbaine, alors que la participation s'avérait assez dynamique.

3. “Favoriser l'auto-organisation et renforcer les espaces de coconstruction et de codécision”

Si nous souhaitons relancer la dynamique en termes de participation des habitant·es dans les quartiers populaires, il faut jouer sur deux leviers de participation qui marchent sur deux jambes. Il convient à la fois de favoriser l'auto-organisation et

de renforcer les espaces de coconstruction et de codécision dans les quartiers populaires. **Au fond, c'est la dialectique entre l'auto-organisation et la codécision qui peut permettre une participation des habitant-es plus aboutie.**

Comment favoriser l'auto-organisation ? Thomas l'a évoqué. La question des financements demeure tout à fait centrale. Elle était déjà fortement mise en avant dans le rapport Bacqué-Mechmache. C'est l'idée selon laquelle les modalités ordinaires de financement de la vie associative dans les quartiers populaires et au-delà en France ne sont pas favorables à l'auto-organisation et à des formes de participation qui viennent critiquer les institutions et les acteur-rices public-ques.

Jouer le jeu de l'autonomie, c'est prendre le risque de la critique et d'une participation qui vient parfois déranger les élu-es et les pouvoirs publics. Pourtant, c'est à ce prix-là que l'on pourra véritablement obtenir une participation qui a du sens.

Le rapport Bacqué-Mechmache proposait **un fonds d'interpellation citoyenne, qui aurait précisément eu vocation à financer des actions d'interpellation et de critique des pouvoirs publics.** Et ce, lorsque l'on est d'accord ou pas avec un projet de rénovation urbaine, avec tel ou tel projet d'aménagement ou lorsqu'on veut simplement formuler des contre-propositions ou des contre-expertises face à des projets qui s'imposent aux habitant-es d'un quartier.

L'association Appui, elle, défend l'idée d'un 5% citoyen. À l'image du 1% culture, il s'agit d'imaginer que pour tous les grands projets d'aménagement, une partie de l'argent sert à financer la participation et la contre-expertise dans le cadre de ces projets-là, notamment sur les enjeux de rénovation urbaine.



Le financement ordinaire de la participation et de la vie associative, qui demeure assez largement à la main des élu-es locaux - et ce, de façon discrétionnaire -, crée une situation de dépendance. C'est l'épée de Damoclès que j'évoquais tout à l'heure. C'est défavorable au pouvoir d'agir, à l'empowerment et à une participation véritablement autonome.

Il existe un autre élément sur l'aspect de l'auto-organisation. Nous avons beaucoup insisté sur les conditions institutionnelles de la participation. J'ai beaucoup travaillé sur le community organizing, l'empowerment... Cela m'amène à réfléchir aux modes d'action et à la façon dont on fait participer les habitant-es. Des choses évoluent ces dernières années avec l'émergence de la notion « d'aller-vers » (notamment dans le travail social). Je pense qu'il y a un enjeu à valoriser des formes de mobilisation qui visent à faire émerger des collectifs dans les quartiers. Cela n'a pas toujours été le cas. Il s'agit de les faire sortir de leur structure pour aller à la rencontre des habitant-es et les mobiliser.

Il ne faut pas être simplement dans l'organisation de services ou d'événements. Il faut véritablement mettre en place **des campagnes qui visent à mobiliser les habitant-es.** Il s'agit également de réfléchir aux modes d'action des associations et des collectifs d'habitant-es dans les quartiers. D'un côté, favoriser l'auto-organisation et, de l'autre côté, démocratiser les institutions. Le constat que j'évoquais tout à l'heure est partagé par tout le monde. **Il n'y a pas de participation sans partage du pouvoir.** Si les décisions sont déjà prises, il semble inutile de participer. Si des leviers existent, on peut l'envisager. **Il faut faire participer sur des enjeux structurants pour les habitant-es.** Il paraît incompréhensible pour les habitant-es des quartiers d'avoir leur mot à dire sur l'aménagement d'une aire de jeux pour enfants, mais pas sur un projet de rénovation urbaine.

Les conseils citoyens que j'ai rencontrés me disaient qu'ils n'avaient pas été consultés sur la rénovation urbaine. À un moment donné, il y a une forme de hiatus démocratique. Il faut qu'il y ait une cohérence de l'action publique. Sur les décisions structurantes pour les quartiers, il faut véritablement qu'on fasse participer les habitant-es. Des espaces comme les conseils citoyens peuvent y contribuer. Les comités de pilotage de la politique de la ville peuvent également participer à cette coconstruction.

Au regard des difficultés de la coconstruction et de la codécision, je crois de plus en plus à l'expérimentation des référendums locaux. Sur de grands projets structurants pour des territoires, il faut que les gens puissent décider. C'est ce que l'association Appui a essayé d'expérimenter à Grenoble (38) et à Saint-Denis (93). Elle l'a fait il n'y a pas si longtemps sur des projets ANRU.

Avant notre intervention, une personne de Gennevilliers(92) nous disait que la ville avait essayé des pratiques de cet ordre-là sur son territoire. C'est donc possible. La ville de Grenoble a mis en place un dispositif de droit d'interpellation depuis un an et demi. Un de mes doctorants travaille dessus. C'est assez intéressant. Au regard des impasses d'une démocratie participative trop consultative, des formes

de démocratie directes ou semi-directes peuvent redynamiser la participation des habitant-es.

Cela fait peur aux élu-es, je m'en rends bien compte lorsque j'en parle avec elles.eux. Généralement, on ne veut pas partager le pouvoir. Malgré tout, cela existe. Je crois qu'il y a aussi des questions générationnelles. Le RIP (le référendum d'initiative partagé) local est en train de se développer dans un certain nombre de collectivités. Je pense qu'on est tout de même dans une situation de crise démocratique où soit c'est ça, soit c'est le chaos. Je dramatise les choses, mais c'est un peu ça. **À un moment donné, soit il y a un partage des pouvoirs, soit c'est la post-démocratie. Faites votre choix !**



2. LA PARTICIPATION DES PERSONNES EN SITUATION DE PAUVRETÉ : FREINS ET LEVIERS

Isabelle BOUYER est membre d'ATD Quart Monde. Elle a été déléguée nationale de l'association entre 2018 et 2022. Elle fait partie de l'équipe nationale des ateliers de croisement des savoirs et des pratiques dont elle présente la démarche. Elle expose également les résultats d'une étude menée sur la participation des plus éloigné-es aux conseils citoyens et évoque les leviers et les freins à la participation des personnes en situation de pauvreté. Au travers de cette intervention, elle donne des repères sur les conditions qui favorisent la participation de tou-ttes.

ATD Quart Monde : "Recueillir les analyses des plus pauvres pour réellement faire changer la société"

 Isabelle Bouyer

Je suis travailleuse sociale, éducatrice spécialisée. J'ai fait mon stage de fin d'étude à ATD Quart Monde à 21 ans. Cela m'a complètement transformée et formée, voire modelée. J'ai ensuite par la suite travaillé dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain, du fonds de solidarité logement sur des actions collectives, etc. Je connais aussi très bien la question de la participation des habitant-es, dans les quartiers politique de la ville. La question de la participation des citoyen-nes occupe désormais le cœur des préoccupations de bon nombre d'institutions, de collectivités. Elle s'inscrit aussi dans le "choc de participation" qu'a voulu à l'époque le Président de la République en 2018. Deux des institutions mandatées pour organiser cette participation citoyenne sont, entre autres, **le Conseil économique social et environnemental qui, maintenant, met en place des conventions citoyennes, et le Conseil national de lutte contre les exclusions, le CNLE**, qui d'ailleurs a quadruplé le nombre de personnes en situation de pauvreté présent dans leur instance, passant de 8 à 32 sur les 64 membres. Ce sont des lieux où s'expérimente une forme de participation. Et puis, évidemment, les centres de ressources politique de la ville, qui nous contactent régulièrement pour évoquer ces conditions de participation avec les personnes, notamment les plus exclues de la société.

Aujourd'hui en France, il y a **2,2 millions de personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté**. J'entends par là sous le seuil des 40 % du revenu médian, qui vivent avec environ 700 euros par mois.

Nous cherchons à **recueillir les analyses des plus pauvres, car des conditions sont nécessaires au préalable pour atteindre l'objectif de réellement faire changer la société**, pour plus de justice et de droits, et avec comme boussole que la vie de ces millions de personnes change vraiment.

Désormais, nombre de processus dits de participation citoyenne sont mis en place avec les conventions citoyennes pour le climat, pour la fin de vie, les conseils citoyens... **La loi d'orientation de 1998 de lutte contre les exclusions**, avec son article 151-1 du Code de l'action sociale et des familles, prône cette participation des personnes en situation de grande pauvreté. **Elle insiste également sur l'importance de la connaissance du vécu de la grande pauvreté**, qui doit être dispensée par les per-

sonnes elles-mêmes concernées par la pauvreté, notamment dans les centres de formation. Nous l'avons expérimenté à ATD, dans un certain nombre de centres de formation d'Institut Régional de Travail Social (IRTS) et notamment celui de Perpignan avec le centre de ressource politique de la ville, où nous expérimentons depuis quatre ans des modules en croisement des savoirs et des pratiques pour

« Prenons garde à ce que la participation ne soit pas utilisée comme une forme de légitimation des institutions, en sachant aussi que le risque d'instrumentalisation est toujours là. »

les étudiant·s du travail social, avec des personnes en situation de pauvreté.

J'aimerais aussi citer Nicolas DUVOUX, qui est président du Conseil scientifique du CNLE et qui lors de la dernière séance plénière du CNLE, disait « Prenons garde à ce que la participation ne soit pas utilisée comme une forme de légitimation des institutions, en sachant aussi que le risque d'instrumentalisation est toujours là. ». C'est une vraie question, cette instrumentalisation possible des personnes.

La démarche de Croisement des Savoirs et des Pratiques[©]

J'aimerais vous citer une militante d'ATD Quart Monde à propos de son expérience de la participation. Elle disait « Ce n'est pas quand tout le monde parle de vous et pour vous. Lorsque vous essayez de vous exprimer et de vous expliquer, on vous ignore, on vous traite avec condescendance ou on déforme vos paroles et on les utilise contre vous. Vous vous sentez alors complètement impuissante. » Cette profonde injustice liée aux savoirs est nommée injustice épistémique, qui est un terme introduit par une philosophe féministe anglaise, Miranda FRICKER, qui a défini ainsi la remise en question de la capacité d'un individu de se positionner comme producteur·rice de savoirs dans le discours.

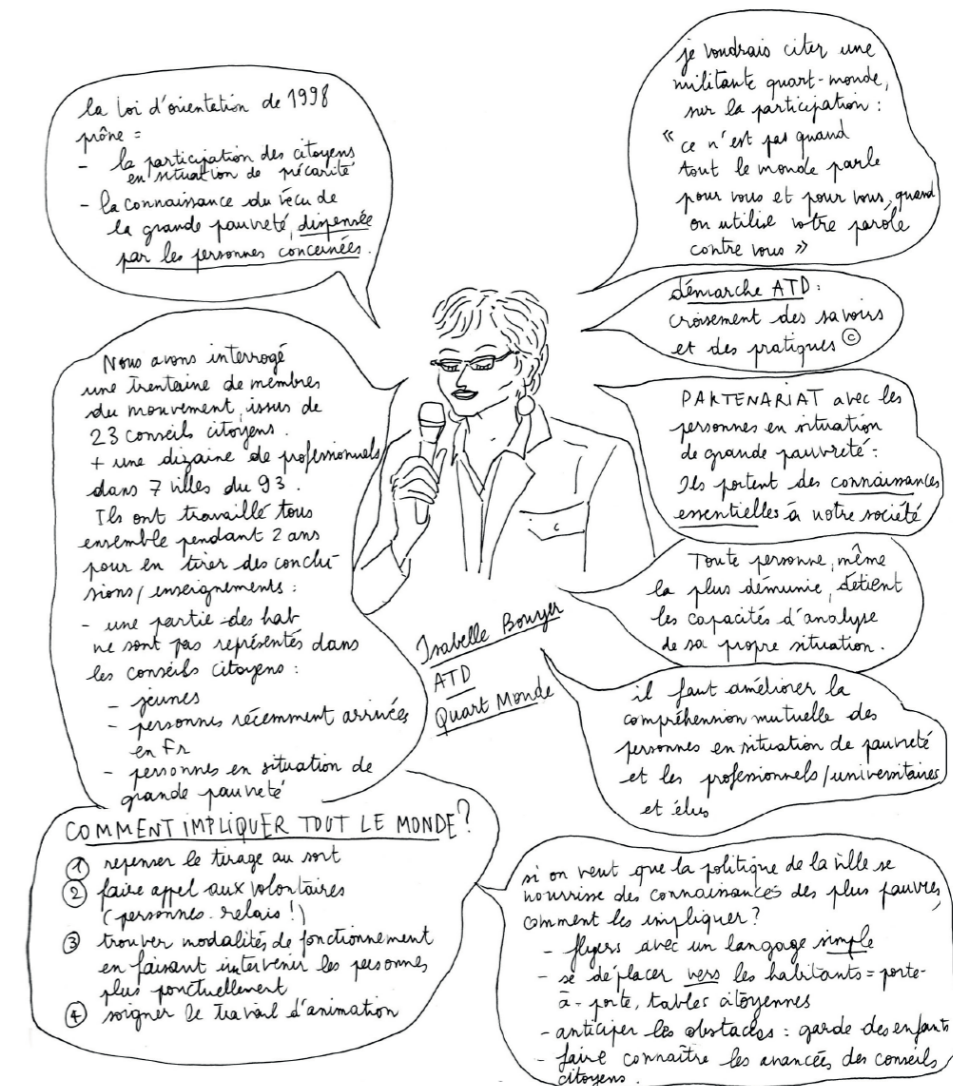
Sous l'impulsion de Joseph WRESINSKI, fondateur du mouvement ATD Quart Monde, dès sa création à la fin des années 50, le mouvement a construit collectivement une épistémologie qui est une étude de la connaissance inédite, en même temps qu'une démarche originale. C'est la démarche du croisement des savoirs et des pratiques qui est une marque déposée. Il a rejoint en cela les parcours analogues entrepris ces dernières décennies dans les domaines de l'émancipation des femmes, des peuples premiers ou des victimes du racisme.

Pour mener notre combat à ATD Quart Monde, nous expérimentons depuis plus de 20 ans cette démarche du croisement des savoirs et des pratiques en recherche, action et en formation, en partenariat avec les personnes en situation de grande pauvreté. L'enjeu de la démarche et sa finalité sont que nos sociétés et nos institutions parviennent à éradiquer la misère, à réaliser pleinement les principes et les valeurs démocratiques qui les fondent. Le partenariat avec les personnes en grande pauvreté, est la clé de voûte des politiques d'action de lutte contre les exclusions. Il constitue un levier pour

le développement économique, culturel et social, puisque les personnes confrontées à la grande pauvreté portent des connaissances liées à leur expérience de la vie, à leur rapport avec leur environnement, avec les institutions qui sont essentielles à nos sociétés et à tout un chacun·e. Ne pas tenir compte de l'intelligence, des capacités de raisonnement, d'analyse et des pratiques de ces personnes représente une atteinte à leur dignité. C'est un gâchis considérable, une aberration dans la construction de nos politiques et de notre société, qui se prive de fait du savoir d'une partie de sa population.

Force est de constater que les savoirs sollicités pour comprendre les réalités sociales, pour les transformer, sont les savoirs scientifiques, les savoirs d'actions ou opérationnels. Mais les savoirs de vie des personnes en grande pauvreté ne bénéficient pratiquement d'aucune reconnaissance ni d'aucun statut. La prise en compte de ces savoirs du vécu de la pauvreté est absolument complémentaire des savoirs scientifiques et des savoirs d'action. Pour nous, les cloisonnements de ces différents savoirs sont des facteurs qui expliquent la persistance et l'aggravation de la pauvreté et des exclusions. Elle repose sur la reconnaissance que le savoir basé sur l'expérience de la vie a autant de valeur que les savoirs académiques et les savoirs pratiques. La reconnaissance de l'égalité de ces savoirs a été pour la première fois en France inscrite dans le décret du 6 mai 2017. Ce décret reprend la première définition française du travail social, issu des travaux menés au sein de l'instance interministérielle, le Haut conseil du travail social. Nous avons grandement participé à cela, avec d'autres évidemment.

Nous sommes à la recherche de nouvelles pratiques. Cette démarche consiste à établir un équilibre des pouvoirs dans la relation entre intervenant·es et personnes concernées. Cela permet de renforcer les conditions d'une intercompréhension ouvrant sur un réel partenariat entre les parties en présence. Il est clair que les personnes en situation de pauvreté, veulent pouvoir réaliser leur projet de vie, elles veulent exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux, tout comme exercer leur responsabilité en lien avec d'autres.



Cette démarche n'est pas une méthode. Elle repose sur une certitude : toute personne, même la plus démunie, détient les moyens de comprendre et d'interpréter sa propre situation. C'est l'analyse de leur propre vécu qui constitue le point de départ d'une construction de ces savoirs croisés. Nous cherchons à identifier les conditions qui permettent aux professionnel·les, aux élu·es, à tout·e acteur·rice de la société et aux personnes en situation de pauvreté de travailler ensemble en se comprenant réellement. **Trop souvent, la relation entre ces personnes en situation de pauvreté et les professionnel·les qui sont censé·es les aider, est une relation biaisée, piégée, tendue, pleine de malentendus et de méconnaissances, chacun·e étant sur ses gardes, chacun·e interprétant souvent de travers les intentions de l'autre.** Ce qui engendre bien sûr des souffrances de part et d'autre. Nous connaissons aussi l'état de souffrance des professionnel·les du travail social.

Notre démarche a été initiée justement pour améliorer cette compréhension entre les parties en présence à partir d'un travail sur des représentations mutuelles, ainsi que sur une analyse croisée des logiques qui animent, d'une part les personnes en pauvreté, et d'autre part les professionnel·les ou les universitaires.

Cette démarche établit **les conditions pour passer d'une expérience individuelle de pauvreté à un savoir transmissible.**

Nous organisons des coformations en croisement des savoirs et des pratiques depuis plus de 20 ans, en interne mais aussi pour les personnes qui participent aux démarches de croisement de savoirs, beaucoup en protection de l'enfance dans le cadre du travail social. **Elles permettent de traiter ces questions de malentendus et de compréhension, et de briser les représentations mutuelles trop souvent négatives** - des personnes en situation de pauvreté vis-à-vis des institutions, et inversement.

Les professionnel·les qui ont eu la chance d'être formé·es émettent le souhait d'animer eux-mêmes des temps de formation en croisement des savoirs. Nous proposons des formations - des modules à distance et en présentiel - pour des personnes qui souhaitent mettre en œuvre un projet de participation, immédiatement ou à court terme. Nous avons trois sessions par an et nous sommes très peu à organiser cela.

Les enseignements de l'étude sur la participation des plus éloigné·es dans les conseils citoyens

Je vous partage maintenant les résultats de l'étude dressant un **état des lieux de la participation dans les conseils citoyens** des personnes les plus éloignées. Nous avons la chance d'avoir, au sein du mouvement ATD Quart Monde, des militant·es - des personnes en situation de pauvreté - qui font alliance avec d'autres personnes qui ne sont pas issues de la grande pauvreté, comme moi par exemple, et qui ont participé à ces conseils citoyens. Ceci a aussi contribué au rapport de l'ANCT. En terme de méthodologie, nous avons interrogé au total une trentaine de membres du mouvement, ou des sympathisant·es qui étaient membres de ces conseils. Cela représentait 23 conseils citoyens différents. Nous avons aussi rencontré, au-delà des membres du mouvement, une dizaine d'acteur·rices associatifs ou institutionnels chargé·es de la mise en place de ces conseils citoyens, de l'accompa-

gnement ou de l'animation sur des territoires où nous avons fait **une coformation en croisement des savoirs en 2015**. C'était en Seine-Saint-Denis, avec Profession Banlieue notamment et les délégué·es du préfet et différent·es acteur·rices de la politique de la ville. et concernait 7 villes du 93.

Le premier enseignement que nous avons tiré, c'est qu'**une partie des habitant·es, pourtant bien présent·es dans les quartiers prioritaires, ne sont absolument pas représenté·es dans ces conseils citoyens**. Il y a trois catégories : les jeunes, les personnes récemment arrivées en France et celles en situation de grande pauvreté. L'idée, c'est de réussir à les associer aux conseils citoyens, parce que c'est un enjeu primordial. Sans elles, des éléments d'analyse des besoins et d'adaptation des actions continueront toujours à manquer et la politique de la ville aura bien du mal à atteindre son but.

Pour réussir la représentativité dans ces conseils citoyens et adjoindre les habitant·es qui manquent encore, nos propositions sont les suivantes. Premièrement, nous souhaitons **poursuivre le tirage au sort, mais en réfléchissant à des modalités différentes**, tant au niveau des listes utilisées qu'au niveau de la prise de contact avec les personnes tirées au sort. Deuxièmement, de **continuer à mobiliser les habitant·es par l'appel aux volontaires**, en allant au-devant d'eux dans les quartiers et en favorisant l'invitation par des personnes relais, des tisseur·seuses de liens, des facilitateur·rices, en contact direct avec les habitant·es des quartiers. C'est aussi trouver des modalités de fonctionnement qui permettent à certains moments d'associer des habitant·es plus ponctuellement sur des thématiques précises qui intéressent particulièrement et personnellement les personnes. L'un des derniers leviers, est de **mettre en place une véritable animation** des conseils citoyens car il s'agit d'une véritable mission. C'est ce qui a été vraiment évalué : **la place que peuvent prendre les personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion est clairement liée à l'animation**, dès lors qu'elles sont mobilisées. L'animation crée un climat de confiance, peut libérer la parole, la réguler, dénouer les conflits, les tensions... Ceci exige aussi une formation : il est difficile de s'inventer animateur·rice de session ou de réunions avec des acteur·rices aussi différents : des élu·es, des acteur·rices associatifs, des personnes qui ont la parole très facile, et des personnes qui sont très éloigné·es de ces instances-là.

Pour nous, les conséquences de cette non-représentation de ces catégories de personnes dans les conseils citoyens, globalement peu entendues par les politiques de la ville, sont que leurs besoins, les idées d'actions qu'ils pourraient avoir, risquent fort de ne pas être pris en compte. Nous passons à côté des réponses à mettre en place, alors que c'est sans doute eux qui en auraient le plus besoin afin que leur situation change. Ils-elles connaissent la pauvreté, les difficultés d'intégration ou les difficultés d'insertion, étant concerné·es directement.

Nous avons conscience que les conseils citoyens ne constituent pas forcément la seule réponse. Mais en tout cas, elle est la plus répandue et la plus structurée aujourd'hui.

Le deuxième enseignement est que si nous voulons que la politique de la ville se nourrisse de ce que vivent et de ce que pensent les personnes actuellement peu entendues, il est primordial de se demander comment les atteindre. **Quels moyens mettons-nous en place pour les inviter à participer aux conseils citoyens ou à d'autres instances, où elles peuvent elles-mêmes exprimer leurs difficultés et leurs idées ? Quels sont les moyens humains, quelles stratégies adopter ?** Dans l'étude que nous avons faite, à partir des observations, tant des conseiller·ères citoyens que des professionnel·les, des éléments précis sont identifiés pour réussir à mobiliser de nouveaux habitant·es dans les conseils citoyens. Par exemple, cumuler le tirage au sort avec l'appel au volontariat par des moyens de communication multiples, immédiats, des flyers avec des langages simples et attractifs. Mais surtout une in-

vation et si besoin un accompagnement par des personnes déjà impliquées, donc tous les relais ceux qui sont vraiment proches des personnes. Les liens peuvent également se créer lors de démarches d'aller-vers, en faisant du porte-à-porte, en rejoignant des événements existants dans les quartiers ou en créant des tables citoyennes.

En amont, il apparaît nécessaire d'anticiper dès les phases préparatoires et de **coconstruire avec les personnes, en leur demandant ce dont elles auraient besoin pour pouvoir prendre part aux démarches de participation**. Nous pouvons envisager de **travailler en commissions thématiques sur des sujets qui intéressent les habitant-es** pour permettre une implication ponctuelle et éventuellement un engagement progressif dans le conseil citoyen. Il est également primordial de **lever des obstacles concrets à la participation**, par exemple la garde des enfants.

Faire connaître les projets et les avancées auxquels les conseils citoyens ont contribué. Cela permet de motiver de nouvelles personnes à rejoindre les conseils citoyens. Cela permet de se dire : « Cela ne servait pas à rien leur conseil citoyen. Finalement, cela me donne envie, j'ai des idées. »

Même si elles ne sont pas présentes dans les réunions, comment travaillons-nous avec les personnes présentes pour qu'elles essayent d'entendre les habitant-es les plus éloigné-es, pour faire remonter la parole ? Il paraît vraiment important de faire travailler les conseils citoyens sur leur rôle de porte-parole de toutes et tous : ne pas être là seulement pour témoigner de son propre problème mais d'une **histoire collective**. La communication et la formation sont des éléments à prendre en compte dans les budgets.

Le troisième enseignement pour nous, et le dernier, est que, même si les habitant-es sont présents aux réunions, **il n'est pas toujours facile pour elles-eux de dire ce qu'elles-ils pensent ou voudraient**, en particulier pour les personnes ayant plus de mal à s'exprimer. Je reviens sur l'animation, qui paraît vraiment déterminante, pour permettre une vraie participation des personnes peu habituées, peu à l'aise à s'exprimer. **L'animateur-riche ne doit pas être là seulement pour les temps de réunion, c'est une vraie mission beaucoup plus large qui doit soutenir la dynamique de participation des habitant-es dans la durée**. Ce n'est pas juste en un mois que l'on met en place une concertation pour écrire un contrat de ville, disait quelqu'un plus tôt dans la matinée. Il est également nécessaire de mobiliser des nouvelles personnes, remobiliser les personnes qui peuvent se décourager à certains moments face à la lenteur des avancées ou qui ne peuvent plus participer en raison de leurs difficultés de la vie, qui sont souvent très importantes.

Point de repères sur les conditions de la participation des personnes les plus éloignées

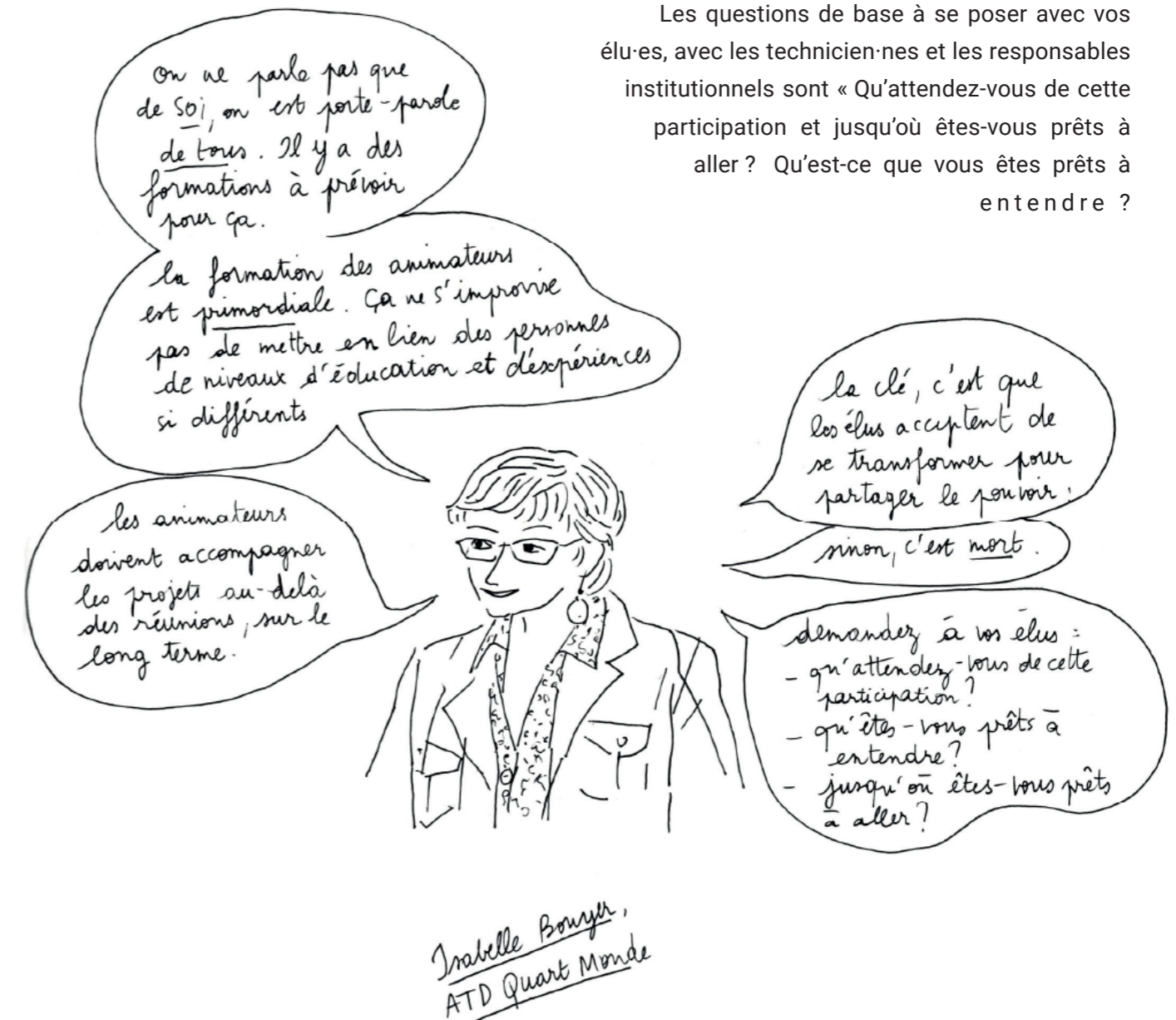
Les dix universités populaires Quart Monde sont, depuis 60 ans pour nous, le premier lieu où les personnes expérimentent le fait de prendre la parole ; où une assemblée considère que leur parole a de la valeur. Les personnes se sentent écoutées et commencent à croire qu'elles sont regardées autrement, que leur parole peut servir à quelque chose. Nous avons écrit des points de repères forts qui nous paraissent bien en lien avec les enjeux de la Politique de la ville et avec la participation

des habitant-es. Vous les retrouvez dans le petit guide pour agir : réussir la participation de toutes et tous. C'est un livret que nous avons édité il y a environ deux ans pour permettre à des personnes désireuses de mettre en œuvre cette participation d'avoir une ressource pour commencer.

Pour nous, la première clé essentielle pour réussir cette participation, est d'abord d'atteindre les personnes les plus éloignées pour partir de leur réalité et de leurs analyses. **Ce sont elles qui ont le plus besoin que leur vie change** dans les quartiers et c'est elles qui peuvent nous amener des compréhensions et des idées d'actions que nous n'avons pas encore.

La deuxième chose, c'est qu'il s'agit de remettre de **l'égalité dans les pouvoirs**. Déjà au niveau du dialogue entre les personnes en situation de pauvreté ayant le savoir du vécu ; les professionnel·les ou les bénévoles qui ont le savoir d'action et les élu·es également qui ont un savoir d'action. Mais sont-ils prêts à partager leur pouvoir ? Pour cela, **la préparation en amont des rencontres** avec toutes ces personnes, les élu·es bien sûr, les technicien·nes, est essentiel pour permettre aux habitant-es de gagner du pouvoir. Je pense que la clé est **que ces élu·es acceptent de partager ce pouvoir et de se laisser transformer**. Ce n'est pas la peine de lancer un conseil citoyen avec la réelle envie de vouloir faire participer les personnes si dès le départ, le pouvoir politique n'est pas prêt à se transformer.

Les questions de base à se poser avec vos élu·es, avec les technicien·nes et les responsables institutionnels sont « Qu'attendez-vous de cette participation et jusqu'où êtes-vous prêts à aller ? Qu'est-ce que vous êtes prêts à entendre ? »



Qu'est-ce que vous êtes prêts à prendre en compte ? A quoi pouvons-nous nous engager vis-à-vis des habitant·es, pour ne pas créer de malentendu dès le départ ou instrumentaliser les gens ensuite ?



Il est nécessaire ensuite de croiser ces savoirs-là pour arriver à une connaissance plus fine de la réalité, parce que chacun·e détient à égalité des savoirs. **Pour croiser ces savoirs, il faut d'abord les construire et leur permettre de s'exprimer librement.** C'est là que nous arrivons au **travail en groupe de pair·es.**



Nous avons parlé de groupes de non-mixité. Nous l'expérimentons depuis 60 ans dans les universités populaires Quart Monde puisque les personnes en situation de pauvreté travaillent ensemble avec un animateur·rice neutre : qui ne donne absolument pas son avis, qui n'est pas en situation de pauvreté, pour pouvoir justement libérer cette parole et permettre aux personnes de construire un savoir à partir de leur expérience de la vie qui soit transmissible collectivement. Qu'est-ce que l'on apprend de tous ces savoirs cumulés ? **Les personnes réalisent qu'ils·elles ne sont pas seul·es à vivre ce qu'ils·elles vivent et ils·elles en tirent des éléments d'analyse. C'est ensuite à partir de ça, que l'on peut imaginer croiser ces sa-**



voirs avec des élu·es, des professionnel·les. L'animateur·rice doit permettre cela, et donc être formé·e à cela pour permettre de coconstruire des analyses et des propositions.

Il faut aussi comprendre quels vont être les freins et surtout commencer à réunir les personnes en disant « On sait qu'il y a des freins, on veut les lever ». C'est le Conseil local du travail social avec des militants d'ATD Quart Monde d'Occitanie ainsi que des personnes accueillies au sein des maisons de la solidarité dans le Tarn-et-Garonne, qui ont travaillé pour pouvoir produire une vidéo intitulée "La participation des personnes en situation de pauvreté : freins et motivation" qui traite de cette question.

Travailler avec les associations, les relais dans les quartiers, c'est travailler avec ceux qui sont au cœur des quartiers, en qui les personnes ont confiance. J'ai travaillé 20 ans dans le cadre du fonds solidarité logement sur des actions collectives dans de tout petits quartiers ultra difficiles, à Reims, et c'est l'implantation au cœur du quartier qui permettait d'avoir un lien quotidien avec les personnes pour ensuite pouvoir les réunir. Mais il faut qu'elles se sentent utiles. Il faut partir de leurs besoins, de l'amélioration de la vie des habitant·es du quartier, et ensuite il est possible de travailler d'autres questions.

PARTIE 2

Ateliers collectifs

Quels leviers cela vous inspire pour renforcer la prise en compte de la parole et le vécu des habitant-es des quartiers dans vos pratiques ?



- Etablir un diagnostic avec habitant-es des ressources et des besoins
- Créer un budget participatif
- Coopérer et créer du lien entre humains et structures
- Créer une inter-associatif avec un village des alternatives
- Former dès le plus jeune âge à la démocratie participative
- S'implanter dans les QPV, créer de la confiance
- Aller vers pour coconstruire et donner du temps pour ça
- Donner la gestion d'un budget en autonomie pour les projets
- Utiliser les réseaux pour échanger entre habitant-es et partenaires associatifs
- Un partage effectif du pouvoir
- La participation doit être une demande des habitant-es pas une injonction
- Former aux techniques d'aller vers
- Compter sur les capacités à faire des citoyen-nes (faire confiance), compter sur leur propres compétences
- Former les agents locaux, élu-es sur la démocratie participative, les méthodes pour accueillir, les désaccords, le débat



PARTIE 3

Retour des démarches inspirantes

1. LE BUDGET PARTICIPATIF DE COLOMBES

Maxime CAROFF est responsable du service démocratie locale de la ville de Colombes. Il a suivi l'émergence du budget participatif lancé en 2020 avec Anisia MILIA, anciennement chargée de l'implantation du budget participatif et actuellement chargée des actions culturelles. Laura MONTEVERDI, actuellement chargée de mission Budget participatif, poursuit aujourd'hui les réflexions sur ce dispositif, en proposant des ajustements et évolutions.

A l'origine du budget participatif : une volonté politique, l'acculturation à l'outil et la communication

Maxime CAROFF

Colombes, ville du département des Hauts-de-Seine de 88 000 habitant·es, n'avait jamais eu de budget participatif avant 2020. Au moment du confinement, après en avoir échangé avec un certain nombre d'habitant·es et de collectivités du département, nous avons décidé que nous allions proposer cet outil à la prochaine municipalité qui arriverait. Cela nous a permis de réfléchir et d'échanger avec d'autres collectivités qui avaient déjà mis en place le budget participatif depuis plusieurs années, comme les villes de Nanterre, Rennes et Grenoble et de participer aux rencontres européennes de la participation citoyenne. Cela a contribué à rassurer les élu·es car nous avons pu leur présenter des exemples concrets.

Un réseau national existe également sur le budget participatif. Il a vocation à partager des informations, des outils et des arguments pour convaincre les différents publics.

Après ce benchmark, nous avons réalisé une note et des préconisations aux élu·es qui sont arrivé·es en juillet 2020. Ils et elles ont dit : "Banco ! On met en place le budget participatif sur la ville". Étant donné qu'il s'agit d'une volonté politique de remettre la parole citoyenne au cœur de la ville, il y a eu un budget d'investissement de 1 million d'euros mis sur la table pour le budget participatif.

Anisia MILIA

Colombes, ville du département des Hauts-de-Seine de 88 000 habitant·es, n'avait jamais eu de budget participatif avant 2020. Au moment du confinement, après en avoir échangé avec un certain nombre d'habitant·es et de collectivités du département, nous avons décidé que nous allions proposer cet outil à la prochaine municipalité qui arriverait. Cela nous a permis de réfléchir et d'échanger avec d'autres collectivités qui avaient déjà mis en place le budget participatif depuis plusieurs années, comme les villes de Nanterre, Rennes et Grenoble et de participer aux rencontres européennes de la participation citoyenne. Cela a contribué à rassurer les élu·es car nous avons pu leur présenter des exemples concrets.

Maxime CAROFF

Au-delà de la nécessité d'une volonté politique de mettre en place un budget participatif, les services municipaux doivent être acculturés à cette démarche-là. Étant donné que c'était une première sur la ville, il nous a fallu faire preuve de pas mal de pédagogie avec les services pour les rassurer : « Ce ne sera pas du travail supplémentaire pour vous. Il ne sera pas question de prendre votre budget pour mettre en place tel ou tel projet. C'est un plus. Par contre, il sera nécessaire d'étudier techniquement si c'est possible ou non. Et ce, pour éviter les surprises après vote ». Il faut donc **une volonté politique, une acculturation des services et une grande communication auprès des habitant·es** pour qu'ils-elles proposent des idées et qu'ils-elles puissent voter.

Anisia MILIA

Maxime parlait de l'acculturation des services, mais il y a aussi l'acculturation des publics. Tout le monde ne sait pas ce qu'est un budget participatif. C'est pour cette raison que nous avons fait une campagne de communication avec des réunions publiques à destination des habitant·es afin de leur donner un maximum d'informations et revenir sur l'intérêt et les objectifs d'un budget participatif.

De quoi parle-t-on ? Quels sont les intérêts pour une ville de le mettre en place ?

Anisia MILIA

Pour rappel, un **budget participatif** permet de mettre à disposition un budget aux habitant·es, leur permettant de proposer des idées et de voter pour des projets, puis, les plus plébiscités sont réalisés par la ville avec son budget. En ce qui concerne Colombes, **cela représente 2 % de son budget annuel d'investissement. L'intérêt pour une ville de mettre en place un budget participatif est premièrement de favoriser la participation citoyenne**, grâce à un outil de démocratie participative. C'est une manière d'inciter les habitant·es à prendre la parole et à se positionner sur un certain nombre de sujets. C'est également l'occasion de créer du lien, puisque les personnes se rencontrent, se questionnent sur ce qui peut être mis en place dans une ville.

Cela permet également de se rapprocher des institutions : par exemple, des élu·es en charge de la démocratie participative et de thématiques spécifiques en fonction des projets qui sont proposés.

Il s'agit également d'un budget d'investissement, qui pour la plupart du temps, est utilisé pour des dépenses d'infrastructures. Cela a vocation à transformer la ville et le cadre de vie des habitant·es. Pour une ville et ses services, c'est l'occasion **d'être à l'écoute des habitant·es et de prioriser les projets** en fonction de ce qui va émaner des votes ou des propositions, voire des désaccords. Il y a parfois des habitant·es qui ne sont pas content·es de la décision prise. C'est également une façon de prendre en compte leurs avis. **Tout cela représente une façon de faire de la pédagogie auprès des ha-**

bitant·es. C'est l'opportunité de leur permettre de comprendre comment une ville fonctionne, de prendre conscience que les territoires n'appartiennent pas tous à la ville, même s'ils se trouvent dans son enceinte. Cela permet également de les sensibiliser à ce que c'est que l'argent public, qui est régi par des marchés publics, avec une mise en concurrence, avec certaines règles à respecter...

« L'intérêt pour une ville de mettre en place un budget participatif est premièrement de favoriser la participation citoyenne »

Le public cible, le périmètre et le budget alloué à ce dispositif

Anisia MILIA

Les habitant·es, les associations et les collectifs qui sont implanté·es sur le territoire peuvent proposer des idées et participer au vote. Le choix qui a été fait à Colombes est de s'adresser aux personnes qui vivent dans la ville, en ouvrant le dispositif aux personnes de 16 ans et plus, sans condition de nationalité. En termes de profils, nous constatons que la plupart des porteurs d'idées ne fréquentaient pas les conseils de quartier et nous avons aussi observé une grande participation de la jeunesse lors de ces premières années. En ce qui concerne le tissu associatif, il y a des associations motrices au sein de la ville qui ont déposé des projets, même des centres sociaux culturels. Cela nous a permis d'intégrer de nouvelles personnes dans les instances participatives. Nous les avons invité·es à présenter leur projet en conseil de quartier, etc.

Toute la ville est concernée par le budget participatif. Lors de la première édition, il y a eu un souci de représentativité par quartier. Étant donné qu'il y a neuf quartiers à Colombes, il était question de retenir un projet transversal à l'échelle de la ville (pour une enveloppe de 190 000 euros), et un projet par quartier (90 000 euros par quartier). Cependant, cela posait certaines contraintes et questionnements : Que fait-on s'il n'y a pas de projet proposé dans un quartier ? Est-ce que l'on force un projet à s'ancrer dans un quartier ? Cela permet une meilleure représentativité mais peut-être que dans certains quartiers, il y a un manque d'espace, de disponibilité ou des habitant·es qui ne sont pas forcément intéressé·es par ce projet.

Je voudrais revenir sur ce montant d'un million d'euros. **Sur le plan de la communication, c'est puissant. Toutes les villes ne proposent pas 1 million d'euros** ; et encore moins pour leur premier budget participatif. Cela a l'avantage d'envoyer un message politique fort. Néanmoins, cela pose aussi des contraintes puisque, lorsque l'on ne dépense pas l'enveloppe totale, cela suscite beaucoup d'interrogations auprès des habitant·es. En sachant que l'opposition peut s'en servir pour faire de la communication politique. Il est, il me semble, important d'avoir ces questions-là en tête avant de se lancer dans un budget participatif.

Maxime CAROFF

En revanche, il est inscrit dans notre règlement, c'est-à-dire dans notre charte, que nous ne sommes pas obligé·es d'utiliser l'intégralité de l'enveloppe de 1 million d'euros. C'est à l'appréciation d'un projet. Si un projet ne coûte que 10 000 euros sur les 90 000 euros prévus, c'est remis dans le pot commun de la collectivité. C'est important de le réexpliquer aux habitant·es et à tou·tes les acteur·rices.

Calendrier et modalités de mise en oeuvre

Anisia MILIA

En ce qui concerne le calendrier d'un budget participatif, cela s'est réajusté au cours des premières années. Ce dernier se passe sur une année civile. **À partir du printemps, un appel à la participation des habitant·es est lancé**, en leur permettant de proposer des idées. Une année, nous avons proposé de faire des ateliers d'idéation, afin d'accompagner les habitant·es dans leurs propositions d'idées, en les rattachant aux dépenses d'investissement ou de fonctionnement.

Maxime CAROFF

Nous avons ciblé les trois quartiers prioritaires de la ville, en expérimentant le format de l'accompagnement par la mise en place de permanence, mais nous avons réalisé qu'il y avait très peu de mobilisation. Nous nous sommes rendu·es compte qu'il était plus facile de toucher les habitant·es sur des axes de passage au moment du marché, de la sortie d'école...



Anisia MILIA

C'est important de se demander **comment mobiliser le public et aller à sa rencontre**. J'imagine que c'est une problématique dans beaucoup de collectivités. Parfois, il faut aller là dans les lieux et événements que les personnes fréquentent.

Pendant l'été et jusqu'au début de l'automne, il y a eu cette étape d'étude de faisabilité. En effet, Colombes a fait le choix que la réalisation des projets se fasse uniquement par les services de la ville ou par un marché avec un cahier des charges défini. Les différents services concernés se penchent alors sur la faisabilité du projet et vérifient qu'il respecte bien les critères définis. Par exemple, il ne serait pas du tout réalisable de faire une piste d'aéroport dans la ville. Par contre, un city stade ou des carrés potagers sont des projets envisageables. Il s'agit également d'affiner le coût que cela pourrait représenter pour savoir si l'on entre dans l'enveloppe qu'on a fixée. C'est une étape difficile.

Par ailleurs, **l'acculturation des services reste difficile**. La réalité, c'est que cela leur rajoute du travail. Il faut faire une étude de projet, un suivi budgétaire.... Cela est d'autant plus compliqué qu'il y a moins de personnels en été. Parfois, il peut alors manquer des éléments de réponse ou une certaine finesse dans l'étude. La hiérarchie et le politique peuvent influencer cette phase. C'est pour cette raison que nous avons rallongé la période d'étude de faisabilité. Pour faciliter cette étape, nous avons identifié un·e référent·e par service, directement en lien avec la chargée de mission du budget participatif. Cela permet d'être plus à l'aise sur les échanges techniques.

À l'automne, il y a la période de vote et cela prend généralement un mois. Il existe deux manières de voter et de déposer des projets à Colombes. Tout d'abord, la ville a fait l'acquisition d'une plate-forme participative, permettant de déposer des idées en ligne. Une autre manière consiste à remplir à la main un formulaire et de déposer son idée dans une urne. Des urnes sont installées dans les structures publiques : médiathèque, mairie de proximité, hôtel de ville, centres sociaux, etc.

Le dépouillement a lieu au mois de décembre, période durant laquelle les lauréat·es sont également annoncé·es. À partir de l'année suivante, la réalisation des projets peut démarrer. Comme il n'est pas toujours évident de mener un projet sur une seule année, le calendrier prévoit deux années de réalisation après le vote. En sachant que cela rajoute aussi de la complexité puisque l'on peut avoir des projets qui se cumulent d'année en année.

L'importance de bien communiquer sur les critères à respecter

 **Maxime CAROFF**

Tout au long du processus, nous avons mis en place un comité de suivi d'habitant-es membres des instances participatives, (conseils de quartier; conseil communal des jeunes). Il s'agit de faire en sorte qu'ils-elles puissent prendre acte du bon déroulement du processus. Ils-elles ne sont pas forcément décisionnaires, mais ils-elles donnent leur avis et sont garant-es de la transparence du dispositif. D'ailleurs, leur avis sur la charte de fonctionnement a été pris en compte et ils-elles apportent des améliorations au dispositif d'année en année.

En ce qui concerne les **critères à respecter**, nous n'avons rien révolutionné. Il est en premier lieu nécessaire, pour déposer un projet, d'**être localisé sur le territoire communal**, sachant qu'il est parfois très compliqué pour un habitant-e de voir la différence entre le territoire d'un bailleur social, de la ville, d'un département ou de la région. Nous essayons par conséquent de donner des explications là-dessus. En ce qui concerne les bailleurs, nous avons essayé de faire des projets sur leur territoire la première année, mais cela s'avère très compliqué sur le plan administratif car il y a des conventions à signer et il arrive que le bailleur ne soit pas d'accord pour mettre en place un projet, pourtant 100 % réalisable. Pour cette raison, on se positionne désormais uniquement sur le territoire de la ville, et par conséquent les projets doivent relever des compétences de la ville. Il est donc question d'expliquer parfois aux habitant-es : « Ce n'est pas possible de faire ce projet-là puisqu'il est situé sur le territoire départemental ».

Ces autres critères doivent également être respectés : le projet doit avoir **une dimension collective, être accessible librement ou gratuitement à toutes et tous et être réalisable en deux années budgétaires**.

Il faut savoir que Colombes va accueillir une épreuve de hockey sur gazon, et le prolongement du tramway T1 et que de nombreux travaux auront lieu, dont les de les habitant-es ne connaissent pas toujours l'impact sur les projets proposés. Par ailleurs, nous devons **respecter les valeurs républicaines et ne générer aucun avantage financier aux porteur-euses d'idées**. Par exemple, le projet ne doit pas nécessiter l'acquisition de terrains ou de locaux.

Il faut relever des dépenses d'investissement. Il s'agit d'expliquer aux différents services et aux habitant-es la différence entre le budget d'investissement et le budget de fonctionnement.

Je vais prendre l'exemple typique des bornes anti-moustiques, le projet lauréat de la première année. Nous avons soumis au vote l'idée d'installer des bornes anti-moustiques dans

l'espace public et nous avons l'impression que les bornes allaient rester dans le temps. Mais nous avons rencontré un frein : les bornes doivent être rechargées chaque mois.. Nous avons donc acheté deux ans de consommables avec l'enveloppe du budget participatif. Mais qu'allons nous faire dans deux ans ? Nous préparons actuellement les services et les élu-es à s'approprier ce projet-là pour le faire vivre par la suite. Il faut que ce soit une ligne budgétaire bien ciblée pour les services concernés.

Le projet a reçu le plus de votes : il a explosé tous les scores, y compris ceux des années qui ont suivi, donc il va être mis en place. Pour les projets qui ne remplissent pas les critères du budget participatif ou qui dépassent largement le budget, nous les soumettons tout de même au service car ils peuvent toujours l'étudier et voir sa faisabilité par d'autres moyens.

Cela peut notamment se faire dans le cadre de la politique de la ville ou du budget du service pour l'année suivante. Cela a l'avantage aussi de rattraper certaines idées des habitant-es et de leur partager : "Cela ne rentrait pas dans le budget participatif mais la ville s'est tout de même saisie de votre idée pour mettre ce plan en place". C'est notamment le cas des projets qui concernent les frais de fonctionnement. Il faut donc **intégrer l'enveloppe financière allouée, ne pas générer de frais de fonctionnement et être cohérent avec les réalisations en cours ou celles du projet municipal**. Par exemple, le prolongement des pistes cyclables sur la ville est une volonté forte de la municipalité, donc il ne s'agit pas de proposer un projet qui le supprimerait.

« Le projet doit avoir une dimension collective, être accessible librement ou gratuitement à toutes et tous et être réalisable en deux années budgétaires. [...] Nous devons respecter les valeurs républicaines et ne générer aucun avantage financier aux porteur-euses d'idées. »



Les nouveautés et ajustements du budget participatif

 **Laura MONTEVERDI**

Nous avons créé plusieurs nouveautés après deux années de budget participatif. Pour la troisième année, nous avons **intégré des thématiques dans le budget participatif**. Il y a désormais deux thématiques : le cadre de vie - biodiversité ainsi que le sport - santé. Cela permet d'alléger les services de la ville, car nous avons tout de même reçu 180 projets lors du premier budget participatif en 2021, et plus d'une centaine en 2022. En termes d'études de faisabilité, le travail que cela représente pour les services demeure donc conséquent. Initialement, la phase de dépôt d'idées était d'un mois, augmentée aujourd'hui à deux mois afin d'avoir davantage de temps pour faire au besoin des ajustements, notamment sur les frais de fonctionnement, les frais d'investissement, etc. Cela donne l'opportunité de discuter des projets et d'effectuer parfois des modifications pour être recevable dans l'étude de faisabilité. Cela permet un meilleur accompagnement auprès des porteur-rices de projets, mais également de ne pas générer de frustration au cas où ils-elles souhaiteraient reproposer un projet les années suivantes. La lettre d'acceptation ou de refus est également maintenant beaucoup plus personnalisée. Cela nous permet de travailler au cas par cas.

Les projets concernent maintenant l'ensemble du territoire, pas seulement les neuf quartiers, avec une enveloppe budgétaire de 300 000 euros par projet, et une nécessité de récolter un minimum de 75 voix pour que le projet soit recevable.

 **Maxime CAROFF**

Oui, c'est pour challenger les porteur-rices d'idées. Lorsqu'il y avait les entrées par quartier, un projet pouvait gagner avec 20 voix dans un quartier parce qu'il y avait très peu de mobilisation. Dans un autre quartier, un projet pouvait arriver deuxième avec 70 voix. Étant donné que ce dernier n'était pas lauréat, cela pouvait créer de la frustration entre les porteur-rices de projets.

Étant donné le riche tissu associatif ici, nous essayons d'éviter les rouleaux compresseurs d'associations qui déposent une idée pour exploser tous les votes. Pour cela, nous avons mis en place un système où les habitant-es sont obligé-es de voter pour plusieurs projets. Cela fonctionne bien et permet de ne pas voter uniquement pour un projet, qui pourrait notamment représenter le projet de l'association dont ils font partie. Cela les oblige aussi à s'ouvrir à d'autres projets et d'autres thématiques.

2. L'ASSOCIATION "LES TISSEURS DE LIENS" À CARRIÈRES-SOUS-POISSY

Amelle a co-créé l'association les Tisseurs de Liens en décembre 2019 à Carrières-sous-Poissy (78), dans l'objectif initial de mener des activités socio-culturelles au sein des quartiers prioritaires de la ville. Avec l'arrivée de la Covid-19, l'association a réorienté en partie ses activités dans la lutte contre l'épidémie et les inégalités engendrées par celle-ci, en abordant de nombreuses thématiques telles que l'accès aux soins, à l'éducation ou à l'alimentation, les violences au sein de certaines familles, la souffrance psychologique...



Le déploiement d'actions en promotion de la santé pour lutter contre les inégalités sociales

 **Amelle**

Notre rêve était de créer notre propre structure, un café social où il serait possible de venir boire un café, parler de tout et de rien, refaire le monde,... où mettre en place des projets ensemble. En décembre 2019, j'ai contacté le bailleur social CDC Habitat pour savoir s'il serait possible de trouver un espace. La ville m'avait dit qu'il n'y en avait aucun de disponible. Nous avons finalement accepté de nous installer dans un rez-de-chaussée d'immeuble dans un espace partagé "l'antenne AXEL" à Carrières-sous-Poissy. C'est un appartement, ouvert au public pour le moment deux fois par semaine.

En raison de la Covid-19, nous n'avons pas pu démarrer notre association en présentiel. Mais pendant toute la durée du confinement, nous avons mis en place un groupe WhatsApp pour **garder le lien social avec les habitant-es**. C'était une manière d'avoir de l'information en distanciel. Des personnes nous ont écrit des poèmes. D'autres nous disaient qu'ils-elles avaient besoin de contacts physiques parce que l'isolement était difficile.

C'est une fois cette période terminée, que nous avons commencé à nous appeler les « Tisseurs de liens ». 43 habitant-es font partie maintenant de cette association (majoritairement des femmes).

Étant donné que c'était le sujet de mon mémoire, j'ai eu l'envie de mettre en place une action autour de la santé et plus précisément autour des **fake news qui circulaient au sujet de la vaccination**, avec les antivax, etc. L'objectif consistait à travailler avec les habitant-es autour de ce sujet pour trouver ensemble de véritables sources d'information sur la Covid-19. Je remarquais aussi qu'il existait des permanences de vaccination dans chaque ville mais que les habitant-es ne s'y rendaient pas et que les professionnel·les ne savaient pas comment les toucher. Par conséquent, par le biais de cette thématique, j'ai pu **développer un partenariat avec l'ARS**. Ils nous ont conventionné et nous avons reçu des subventions pour travailler autour de ces questions-là : la crise sanitaire, la prévention de la santé, et particulièrement aux gestes barrières, la vaccination. Le dispositif s'appelait « **Stop Covid ensemble plus** ».

Ensuite, avec une association de Villiers-le-Bel, nous avons participé à une expérimentation en lien avec la Covid-19. Cela portait sur plusieurs thématiques et il était question de coconstruire le programme et le projet avec les habitant-es. Nous avons eu des temps de réunion avec l'ARS, qui continue à nous accompagner.

À l'issue des ateliers à partir des thématiques que nous avons abordé : **nutrition, bien-être, sport, stress, burnout, etc.**, l'ARS nous a proposé d'organiser des **cafés des ambassadeur·rices santé**, dont l'objectif était de faire en sorte que les habitant-es des quartiers prioritaires deviennent des personnes relais, c'est-à-dire des ambassadeur·rices santé, dans leur quartier, mais également dans leur sphère familiale. Nous avons commencé cette expérimentation l'année dernière et cela a duré six mois.

Des professionnel·les de santé sont venu·es nous voir pour parler de toutes ces thématiques. Nous avons beaucoup abordé le sujet de **la santé mentale et des conséquences de l'isolement des personnes lors de la crise sanitaire**. En sachant que certaines personnes ont développé des phobies quant aux sorties ; certain·es ne peuvent plus aller au supermarché, par exemple. Ils-elles restent donc toujours marqué·es par l'isolement. Ces six séances n'ont pas été suffisantes, nous avons donc décidé de réitérer l'expérience d'ambassadeur·rices santé, afin qu'ils-elles expérimentent davantage le terrain, découvrent les ressources locales, travaillent avec les pharmaciennes, etc. En sachant qu'il y a une désertification médicale au niveau de nos territoires, mais pas uniquement.

Il s'agit également d'être **un relais auprès des personnes qui sont éloignées des parcours de soin**, qui ne se rendent pas chez le médecin, etc. L'ARS finance beaucoup de projets sur cet axe là, en particulier des acteur·rices associatifs de terrain.

L'accompagnement vers l'emploi à travers le travail sur la confiance et l'estime de soi

En parallèle, lorsqu'il a été possible de sortir de nouveau après le premier confinement, nous avons réintégré l'espace mis à disposition par le bailleur tous les lundis matin, de 9h30 à 12h. Les permanences permettaient aux habitant-es d'échanger ensemble et de refaire le monde. Nous avons d'ailleurs rebaptisé l'endroit « **la papothèque** ». Nous avons eu l'opportunité d'accueillir l'intervention d'une association, **La Bande magnétique**, qui vient animer des **ateliers sur l'estime de soi et la confiance en soi**. Cela a été intégré dès le démarrage au dispositif AXEL (porté par le bailleur CDC Habitat) pour le retour à l'emploi, la formation et la reconversion. Nous pensons que la confiance en soi, le fait de se sentir bien dans sa peau, notamment quand on est isolé, est un préalable nécessaire pour se sentir bien dans un travail.

 **Em, facilitateur, association la Bande Magnétique**

Nous avons fait la connaissance des Tisseuses de liens par le biais d'une chargée de développement social urbain de CDC Habitat. **AXEL est un dispositif de retour à l'emploi et à la formation pour les personnes des quartiers prioritaires**, qui s'organise avec différents partenaires. Au départ, il était déjà question pour nous de nous inscrire dans une dynamique d'accompagnement des personnes en réinsertion. Les Tisseurs de liens ont ensuite rejoint le projet car nous avons immédiatement senti qu'il y avait un travail à faire dans une **dynamique de non mixité afin de libérer la parole**.

Nous rencontrons souvent des femmes qui ont des parcours de vie complexes et sont parfois blessées. L'approche de « La Bande magnétique » consiste à **apporter des outils comme le théâtre, le clown et la pleine conscience pour redonner le pouvoir de s'exprimer, de raconter son récit de vie personnel et surtout de croire en sa capacité à dire et à partager des choses**. Il s'agit de conscientiser que la vie des habitant-es compte autant que celles des élu·es ou des politiques que l'on peut rencontrer.

Cela fait maintenant un an que nous intervenons auprès des Tisseurs de liens. Nous avons

rencontré des femmes extraordinaires, qui ont envie d'apprendre davantage pour avoir encore plus de choses à dire et à partager. Dernièrement, nous avons par exemple entamé **un travail autour du théâtre, de la corporalité, de la parole sans les mots, de ce que l'on renvoie aux autres et de ce que l'on a envie d'incarner**. Nous travaillons sur ces axes-là avec le clown, le théâtre d'improvisation, etc. Nous avons abordé très rapidement le théâtre forum, et il y a encore beaucoup d'autres pistes à explorer dans les années à venir.

L'importance de se saisir de méthodes d'animations et d'outils pour libérer la parole

 **Amelle**

Au départ, il est vrai que nous ne savions pas comment nous y prendre. Nous avons beaucoup d'appréhensions en termes d'approche. Nous avons un rituel, la météo du jour, pour savoir comment chacun·e se sent par exemple. **Ces outils et techniques d'animation permettent de libérer la parole** et ce qui est intéressant, c'est que chacun·e peut se les approprier et les utiliser dans le cadre de notre papothèque.

Par exemple, tous les lundis matin, chacune peut partager comment elle se sent et tous les vendredis après-midi, nous organisons des ateliers santé qui sont animés par des professionnel·les de santé. L'ARS nous propose un certain nombre de contacts et nous nous mettons d'accord sur ce que nous souhaitons mettre en place avec elles. Pour les personnes qui travaillent pendant la semaine, nous organisons des temps le samedi. Cela porte sur des thématiques qui sont toujours en lien avec la santé. Il y a un mois, c'était sur le burnout, la dépression et la charge mentale. Nous allons poursuivre parce que ce n'était pas suffisant.

Le CODES 93 nous accompagne également dans la méthodologie de projet, un mardi sur deux. Ils sensibilisent les tisseuses à cette pratique **afin qu'elles puissent s'investir et s'impliquer pleinement dans un projet en s'appropriant le jargon institutionnel**. Nous n'avons pas de budget participatif, mais l'idée est de discuter autour des projets que nous souhaitons mettre en place. C'est un travail de longue haleine.



Le lien social au coeur du projet de l'association

En parallèle, nous organisons des moments conviviaux, tels la rupture de jeun, organisée la semaine dernière, ou des sorties bien-être, des sorties en extérieur. **L'objectif est de rompre l'isolement et de permettre à chacun·e de sortir du quartier**, car cela s'avère souvent bien compliqué. Nous souhaitons accompagner les habitant·es dans l'appropriation de leur quartier pour qu'ils-elles puissent investir l'espace public. Ce n'est pas toujours évident, surtout dans les quartiers prioritaires, qui sont paupérisés et qui remplissent de nombreux critères de précarité. Nous souhaitons également que les personnes viennent par elles-mêmes, pousser la porte de notre local. Nous aspirons encore à avoir notre propre structure, ce qui n'est pas simple, mais nous ne perdons pas espoir !

 **Nadia, membre des Tisseurs de liens**

Je suis une tisseuse, depuis récemment. L'association réalise un travail important et attire notamment beaucoup de personnes d'origines étrangères. Souvent, elles-ils rencontrent de nombreuses difficultés. L'association permet alors de se sentir plus à l'aise. Les tisseuses sont unies comme les doigts de la main ! L'association nous aide à avoir confiance en nous, à avancer, etc.

Amelle

Il s'agit de notre fil rouge depuis le démarrage. Lorsque je travaillais en centre social, l'emplacement était important pour la fréquentation. Je me suis toujours demandé comment amener davantage le public vers nous. Il s'agit également de s'inscrire dans une démarche de coconstruction avec les habitant-es. C'est l'essence même de nos ateliers. Nous cherchons à **mettre en place un cadre de confort, à associer l'ensemble des adhérent-es à la définition de nos valeurs**, afin que les ateliers se passent bien : la convivialité, la bienveillance, l'entraide, etc. C'est un cadre que nous avons imposé dans la salle, qui est nourrit au quotidien que nous respectons collectivement. Lorsqu'une nouvelle tisseuse arrive, elle est alors accueillie avec beaucoup de bienveillance et de solidarité.

En perspective : de nouveaux partenariats et sujets à aborder

Nous commençons à être davantage connus sur le territoire. Des instances nous sollicitent pour travailler autour de thématiques spécifiques, et d'autres nous soutiennent financièrement et nous accompagnent. Je pense notamment à **la question des violences conjugales**. En partenariat avec le réseau PLUVIC - Prévention et lutte contre les violences conjugales - nous organisons un groupe de travail pour réfléchir à des actions à mettre en place avec les habitant-es sur ce sujet. Nous avons également été sollicités pour travailler sur le **sujet de la parentalité**. Tout cela prend du temps et requiert des moyens et certaines conditions matérielles, mais nous avançons petit à petit avec le souhait d'avoir bientôt notre propre espace.

3. LES DIAGNOSTICS EN GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

Fabien MAISONNIER est chargé de mission **Gestion urbaine et social de proximité** (actuellement à Niort et anciennement à Montigny-lès-Cormeilles). Il a initié un réseau national des professionnel-les de la GUSP. Il revient sur deux expériences participatives menées lorsqu'il était en poste dans la ville de Montigny-lès-Cormeilles (95) qui ont permis d'ouvrir des espaces d'échanges et de concertation par l'animation d'ateliers associant élu-es, habitant-es et technicien-nes.

LES DIAGNOSTICS EN MARCHANT



Fabien Maisonnier
 RÉSEAU NATIONAL GUSP
 ANCIEN CHARGÉ DE GUSP
 MAIRIE DE MONTIGNY-
 LES-CORMEILLES

L'aménagement de la place des Copistes à Montigny-lès-Cormeilles

Je vais vous partager deux expériences : l'une qui porte sur l'aménagement de la place des Copistes à Montigny-lès-Cormeilles dans le Val d'Oise, et une autre sur des ateliers réalisés avec des habitant-es et des partenaires dans le cadre de la GUSP. Pour commencer avec l'aménagement de la place des Copistes, l'expérience débute fin 2019. Il s'agit d'un petit îlot assez isolé avec une place circulaire centrale, au sein d'un petit quartier, à peu près 77 maisons individuelles réunies. Elles appartiennent à un bailleur social et la place centrale se situe dans le domaine public. Fin 2019, les élu-es décident d'aménager cette place en se disant « Ici il ne se passe pas grand-chose, ça ne vit pas très bien. Nous allons réaménager cette petite place. » J'étais chargé de mission gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) et j'apprends que les services techniques travaillent sur l'aménagement de cette placette. Je les alerte alors, ainsi que les élu-es sur la situation « Attention, il ne faut pas oublier les habitant-es dans la réflexion de l'aménagement de cette place ». Quelques années auparavant, il y avait une table de ping-pong sur cette placette. Deux ou trois riverain-es s'étaient plaint-es du fait qu'il y avait des regroupements autour de cette table, que cela générait du bruit. L'élu, le premier adjoint chargé de la voirie et de l'espace public, avait décidé de retirer la table de ping-pong et finalement d'autres riverain-es, 10 à 15 personnes, se sont plaint-es parce qu'elle avait été retirée.

De ce fait, lorsque l'aménagement de la place a été initié en 2019, nous nous sommes interrogé « Que fait-on pour ne pas reproduire cette situation ? ». Nous avons décidé de travailler - avec les moyens dont nous disposions - sur une concertation avec les premier-es concerné-es. Je pense qu'il est important de se projeter en prenant en considération les moyens dont une ville dispose, dans cette situation, nous avons peu de moyens.

Nous avons mené **deux temps forts de concertation au cours de l'année 2020**, le premier sous format d'un atelier, en janvier 2020. Nous l'avons proposé avec les habitant-es pour qu'ils-elles imaginent leur quartier en définissant au préalable des règles, puisque les élu-es en avaient posé-es. L'aire de jeu présente dans le quartier devait être préservée et au moins autant de places de stationnements conservées ainsi qu'un esprit de végétalisation global. Le Maire encourageait la plantation d'arbres.

J'avais donc amené des affiches et expliqué les différentes conditions posées par les élu-es à chaque habitant-e rencontré-e .

Nous avons souhaité **mettre en place un atelier participatif en trois étapes**. Un "J'aime, je n'aime pas" : à partir d'un mur de photos de l'intégralité du quartier, les habitant-es devaient inscrire sur ce mur et sur les photos ce

qu'ils-elles aimaient ou ce qu'ils-elles n'aimaient pas. La deuxième étape s'intitulait « Imaginez votre place publique » suivi d'une autocritique, c'est-à-dire que nous avons affiché un plan de la place et les habitant-es devaient dessiner ce qu'ils-elles envisageaient et projetaient sur cette place. À partir de leurs dessins, nous leur demandions de critiquer ce qu'ils avaient eux-mêmes fait. La question était « Vous avez souhaité tel ou tel aménagement. Maintenant, vous allez critiquer ce que vous avez fait ». Pour la dernière étape, nous avons fait une liste de mots clés et ils devaient en choisir plusieurs qui correspondaient à ce qu'ils-elles voulaient en termes d'aménagement tels que "harmonieux, écologie, sécurisé, reposant, chaleureux, fonctionnel, pratique, divertissant, confortable, plat, volumineux, coloré, évolutif, moderne, sportif, ergonomique, accessible, esthétique", en leur laissant la possibilité de rajouter des adjectifs.

À partir de cela, les services ont réfléchi sur plusieurs mois à deux projets très différents à mettre en place. En juin, nous sommes arrivés avec notre barnum sur cette placette et avons réalisé une présentation de ces deux projets, et demandé aux habitant-es de venir les consulter et de voter pour celui qu'ils préféraient. Cela a très bien fonctionné.

Parmi les 77 foyers vivant sur l'îlot, 51 habitant-es sont venu-es voter pour leur projet, ce qui représente une bonne participation. Cela a finalement abouti au choix d'un projet qui n'était pas du tout celui auquel on avait pensé. Cet exercice nous a montré que nous aurions pu passer à côté des souhaits des habitant-es si nous avions réalisé le projet tel qu'on l'avait imaginé au départ. Le projet initial tablait sur des espaces de vie très animés. Finalement, en majorité, ils et elles ont souhaité mettre en place davantage de places de stationnements et un espace de vie calme, tranquille et végétalisé. D'autant plus qu'à proximité, d'autres espaces de vie plus animés existaient déjà.

Les ateliers participatifs de la GUSP à Montigny-lès-Cormeilles

Un autre exemple concerne des ateliers réalisés en 2018, 2019 et renouvelés en 2020, plus difficilement avec la Covid. **Une série de neuf ateliers et de deux conférences annuels autour de la GUSP** - sur le cadre de vie, la propreté urbaine, la sécurité... ont été menés et ont réuni en moyenne 30 à 35 personnes (services, élu-es et habitant-es). L'un des ateliers **portait sur le vécu et les usages du quartier prioritaire**, animé avec le CAUE 95 et le Pôle ressources ville et développement social. Nous avons réalisé des "cartes sensibles" du quartier. Sur une table, les participant-es devaient indiquer par des gommettes les endroits qu'ils-elles aimaient ou n'aimaient pas avec un plan du quartier. Sur une autre, avec des pictogrammes, ils et elles indiquaient les usages de divers endroits du quartier pour identifier "Comment je pratique mon quartier ?". Enfin, le dernier espace d'échanges présentait des photos du quartier sur un mur avec des post-its où chacun-e pouvait mettre un commentaire : en vert, « Je garde » ou « Je ne change rien parce que... » ; en orange « Je transforme parce que... » et en rouge « Je supprime parce que... ».

Sur cet atelier, une diversité d'acteur-ices étaient représenté-es : conseiller-es citoyen-nes services de la ville (notamment la police municipale, la jeunesse, l'associatif...) ainsi que des élu-es.

L'animation, les supports proposés ont permis vraiment de faire ce croisement de regard entre technicien-nes, élu-es et habitant-es. À partir des éléments de constat et de diagnostic partagés, les



services techniques et les élu-es pouvaient penser et imaginer ce qu'il serait possible de faire dans la ville. C'était un vrai point de départ pour identifier ensuite des orientations pouvant ressortir.

Sur les autres ateliers, nous avons travaillé spécifiquement sur le dépôt sauvage, le jet par les fenêtres, les déjections canines en ville, ainsi que les chariots. Nous avons également évoqué la question de la sécurité, de la tranquillité. **L'objectif de chaque atelier consistait à sortir, au minimum, une action à déployer, pensée collectivement.** Nous avons clôturé l'ensemble de ce cycle par une dernière conférence GUSP qui présentait chacun de ces ateliers et les orientations choisies.

En GUSP, il y a aussi les **diagnostics en marchant**. C'est un outil efficace lorsqu'on le pratique, cela apporte beaucoup d'éléments mais j'utilise aussi maintenant le **diagnostic sensible**, par exemple à partir d'études d'impact sur la santé où l'on fait plutôt appel à la sensibilité des habitant-es sur leur cadre de vie, l'odorat, l'ouïe, la vue, c'est encore une autre façon d'appréhender son territoire, et de **confronter les approches et les points de vue, avec les habitant-es**. L'idée, c'est qu'ils-elles s'entendent et se comprennent mutuellement. Par exemple, sur les diagnostics sensibles propreté, il nous arrive d'organiser un débat mouvant sur l'espace public pour permettre aux habitant-es d'entendre les préoccupations des autres et pas seulement les leurs.



4. LE BANQUET CITOYEN DU QUARTIER DES INDES À SARTROUVILLE

Léo BERLAND est directeur de la MJC de Sartrouville, un espace de vie social dans le quartier des Indes (78) et Adama SIDIBE est animateur fédéral à la Fédération des centres sociaux des Yvelines (78). Ils ont accompagné ensemble la mise en œuvre d'un banquet citoyen dans le quartier, comme expérience de réappropriation de l'espace public et d'ouverture de débat citoyen.

LE BANQUET CITOYEN
À SARTROUVILLE

Léo Berland
Adama Sidibé
MJC DE SARTROUVILLE
FÉDÉRATION DES CENTRES
SOCIAUX 78



À l'origine des banquets citoyens : les 100 ans du mouvement des centres sociaux

 **Adama SIDIBE, Fédération des centres sociaux 78**

En tant que Fédération des centres sociaux, cela fait 100 ans que nous existons en France. Cette année, en 2023, nous organisons le banquet final de notre congrès du centenaire, un moment fort dans l'histoire de la fédération. C'est un moment de rassemblement, de discussion et de réaffirmation d'un certain nombre de valeurs, de projets et de méthodes, ou même de principes qui dirigent nos actions.

Il nous est apparu important dès 2020 de **remettre au centre : l'intervention dans l'espace public et le débat citoyen**. Par débat citoyen, nous entendons échanger avec les habitant-es sur des sujets qui les concernent et qui sont justement reliés aux territoires sur lesquels ils-elles vivent. C'est dans ce contexte que nous avons lancé l'idée de « **banquets citoyens** » : parler, autour d'un repas partagé, de questions de citoyenneté, avec toutes les générations, et tous les niveaux socioculturels et faire de ce moment un moment de co-apprentissage. Il y a eu 300 banquets citoyens dans toute la France, l'année dernière. L'ambition qui avait été posée au niveau national, c'était 150. L'objectif a donc été largement dépassé. Dans le réseau des centres sociaux, des personnes nous rapportent qu'elles souhaitent continuer à organiser ce type de temps dans l'espace public. La référence historique est importante. Des banquets républicains ont été organisés aux XIXe siècle, lorsque les rassemblements politiques étaient interdits, des banquets ont été organisés spontanément pour maintenir des espaces de discussions et de confrontation d'idées.

 **Léo BERLAND**

Nous sommes affiliés à la Fédération des centres sociaux des Yvelines et nous avons eu l'occasion de réaliser un banquet citoyen l'année dernière. Le quartier des Indes, c'est environ 4 000 habitant-es. Nous sommes dans un programme de rénovation urbaine (NPNRU) en ce moment. Il va y avoir une transformation et une mutation du quartier, avec la moitié des bâtiments qui vont être détruits d'ici 2030, donc une réelle question d'identité du quartier se pose. Il existe une place centrale qui est désaffectée, qui n'a plus de fonction sociale ou économique. La mairie a démantelé tous les bancs et des caméras de vidéosurveillance ont été posées. **Le banquet semblait une vraie opportunité de réinvestir cet espace et de réhabiliter ses fonctions sociales**. Nous avons profité des principes posés dans leur mise en œuvre pour se réapproprier l'espace public, pour que les habitant-es puissent s'en emparer comme un lieu de vie, mais aussi de débat démocratique et de citoyenneté.

Le banquet citoyen : un lieu de réappropriation de l'espace public et du débat citoyen

 **Adama SIDIBE**

Début 2022, je propose à Léo "Et si l'on organisait un événement avec les habitant-es ? ». A partir de là vont se mettre en place des rendez-vous pour discuter, échanger, voir ce que la MJC a envie de mettre en œuvre avant de mutualiser et de fédérer les structures parties prenantes au niveau du département. Et surtout ce qui semble prégnant, saillant. « **Sur le territoire, c'est quoi vos irritants ? De quoi est-ce que vous avez envie de parler ? Qu'est-ce qui vous tient à cœur ?** ».

Sur un premier atelier avec les habitant-es, pour donner du sens à la démarche, **ce qui est ressorti était « Nous sommes exclu-es, on ne s'intéresse pas à nous »**. Ces constats sont exprimés par les habitant-es. C'est important et c'est à partir de cette matière que l'on a travaillé en la transformant en un événement convivial et participatif.

Nous organisons un deuxième atelier de mise en commun avec les autres centres qui participent à la démarche où nous commençons à présenter des éléments de méthodes d'ateliers, des outils. Sur cet atelier-là, les personnes ont pu se saisir des outils en fonction de ce qui leur parlait, avec lesquels ils pouvaient se sentir familier ou qu'ils souhaitaient simplement expérimenter ou aller voir chez les autres.

Ensuite, nous avons besoin de communiquer sur notre événement et de mobiliser le public. La mobilisation ne se décrète pas en disant « Il nous faut tant de personnes », mais plutôt « **Comment est-ce que nous allons réussir à toucher le maximum de personnes en partant des outils et des ressources qu'on a nous en tant qu'habitant-es à notre niveau ?** ». Lors d'un 3e atelier, nous avons travaillé sur une stratégie de communication, mais également sur des supports et nous avons produit une magnifique affiche déclinée ensuite en flyer, communiqués sur WhatsApp, etc.

 **Léo BERLAND**

Nous avons fixé une date, le 9 juillet. Le hasard du calendrier : c'est tombé le jour de l'Aïd sur un quartier ayant une grande communauté musulmane. Des habitant-es que nous avons mobilisés tout au long du processus et qui devaient venir nous aider à installer à 9 heures et se sont retrouvés à venir à partir de 14 heures. Nous avons dû revoir tout le modèle et le déroulé au fur-et-à-mesure de la journée, en fonction des forces en présence. La programmation s'est trouvée décalée. Au lieu d'une organisation de 9 heures à 16 heures, la rencontre s'est déroulée de 14 heures à minuit. Il a fallu informer la Mairie parce que l'événement a lieu sur l'espace public, il y a donc des règles de sécurité à respecter. C'était la petite surprise de la journée qui a permis de tester notre capacité de réactivité, **notre capacité d'ajustement créatif !**

Adama SIDIBE

Effectivement, cela pose aussi une deuxième question très importante et sur laquelle nous revenons souvent lors de nos interventions : le statut de l'habitant·e. Contrairement aux agent·es, aux salarié·es, il·elle est bénévole, et donne le temps qu'il·elle veut. La contrepartie, c'est de faire avec et que, potentiellement, la personne sur laquelle on comptait à telle heure arrivera 15 minutes, 1 heure, 2 heures, 3 heures plus tard. Si l'on souhaite réellement leur laisser la place pour pouvoir participer, il faut être en mesure d'absorber ces aléas. En termes d'organisation, cela représente un défi assez intéressant et complexe.

Léo BERLAND

L'idée, ce n'est pas de faire à la place. Nous avons une programmation, il y a eu des manquements, nous n'avons pas pu tout faire mais cela reflétait vraiment l'implication des habitant·es ce jour-là. Nous devions faire un grand repas partagé, c'était plutôt un goûter parce que les personnes n'avaient pas forcément compris non plus la consigne de venir avec un plat cuisiné. Elles pensaient que c'était le centre social qui allait tout fournir. Nous avons donc ajusté en fonction et cela s'est très bien passé : 350 habitant·es réuni·es sur la place avec un événement festif, une troupe de musicien·nes pour assurer les festivités, et un débat. Ce dernier portait sur **la mutation du quartier, comment collectivement l'on se projetait dans le futur, comment inclure davantage, comment "faire quartier"**. Au cours des échanges, le souhait d'avoir des espaces partagés autant par les plus jeunes que par les plus âgés, ou des actions en pied d'immeuble est ressorti. De nombreux·ses d'habitant·es se sont dit « **En fait, nous aimerions que ce type d'évènement ait lieu à nouveau. Est-ce que c'est du ressort de nous en tant qu'habitant·es de fonder un collectif, de faire les demandes, d'organiser ?** Est-ce que c'est du ressort des associations en présence ? Auquel cas, comment est-ce que l'on s'assure qu'elles s'intéressent au territoire et qu'elles fassent bien les événements sur les territoires ? Est-ce que la ville comprend bien les enjeux que ça peut représenter d'avoir de l'animation en pied d'immeuble et d'avoir une offre autant pour les plus jeunes que les plus âgés ? » .

Adama SIDIBE

Cela a recréé de l'animation et une envie de s'impliquer davantage dans la vie du centre social, mais aussi dans la vie du quartier en général. Cela a permis aux habitant·es de s'acculturer au bénévolat, de bien comprendre les enjeux, le pouvoir d'agir et de sentir qu'ils·elles étaient là pour être force de propositions, pour s'impliquer dans la vie de leur quartier. Et que nous, en tant que professionnel·les, nous étions là pour les accompagner et non pas pour proposer ou être sur un catalogue d'activités. Ceci nous a permis de nous recentrer sur d'autres fonctions, sur nos valeurs d'espace de vie sociale qu'on espère un jour devenir un centre social.

L'idée aussi, c'était de produire un « référentiel », **une parole collective portée au congrès national qui aura lieu en mai.** Nous avons mis des fanions sur lesquels les habitant·es étaient invités à fixer leur parole suite au débat qui avait eu lieu.

Léo BERLAND

L'objectif est de pouvoir repartir sur les centres pour réexploiter cette manière-là, la retravailler, l'approfondir. C'est une démarche d'encapacitation et de réassurance. C'est en partie aussi parce qu'il existe des postures professionnelles qui se situent souvent dans le service rendu. **Si mon rapport à l'autre est par le service, je ne suis que receveur·se, je ne suis plus acteur·rice. Si je suis receveur·se, je ne produis plus.** Or, les habitant·es produisent tous les jours. C'est l'une de nos missions que de travailler à ce que les habitant·es soient fiers de leur propre production, et que l'on puisse nous-mêmes se nourrir des productions des personnes. Même lorsqu'elles sont spontanées, ou peuvent être conflictuelles. C'est de la matière riche, qui donne à voir le quartier, et le quotidien des personnes.

Un rendez-vous manqué avec les élu·es sur l'aménagement du quartier

Léo BERLAND

Pour revenir au quartier des Indes à Sartrouville, aujourd'hui, l'espace public reste identique. Le rendez-vous a malheureusement été manqué avec les élu·es et avec la mairie.

Au cours de la préparation, les habitant·es ont, eux aussi, posé leurs critères en disant « **Vu que nous avons le sentiment d'être délaissés et de ne jamais rencontrer les élu·es, nous aimerions qu'ils soient présents lors de la rencontre** ». Il y a eu un élu mais il a été compliqué de commencer à faire émerger un débat, de commencer à construire une politique de réaménagement de l'espace. C'est dommage, c'est un bel espace au cœur du quartier.

Adama SIDIBE

L'interpellation n'a pas été formulée le jour J. Elle infuse mais effectivement, ce n'est pas la même chose d'avoir une interpellation directe d'habitant·es en disant « Vous avez vu ce que vous avez fait de notre place ? C'est quand même dommage qu'il n'y ait rien sur la place. » Le jeu des subventions fait aussi que maintenant, on ne s'autorise pas certaines interpellations.

Léo BERLAND

À un moment donné, nous pouvons aussi nous poser collectivement la question de comment créer des espaces où élu·es et habitant·es sont au même endroit, au même moment, pour discuter de la même chose ? Et là, on travaille en dynamique de participation et de remobilisation du territoire.

Nous essayons d'exposer et de produire des écrits pour les relayer aux institutions. Il y a un conseil citoyen qui existe, qui vivote, mais qui manque de pouvoir et d'écoute. L'idée, ce n'est pas que nous soyons intermédiaires non plus, c'est peut-être de recréer d'autres espaces peut-être plus attractifs, moins formels. Avec la rénovation urbaine, il y a des diagnostics en marchant qui se font. C'est aussi cette question-là qui est soulevée. **Petit à petit, pas à pas, l'idée est de faire émerger les « revendications » des habitant·es et leurs envies aussi de se réapproprier l'espace, d'être des citoyen·ne à part entière de la ville.**

L'expérience d'autres banquets citoyens : des thématiques diverses au cœur des préoccupations

 **Adama SIDIBE**

Spontanément, dans les Yvelines, 8 centres se sont réappropriés ces initiatives. Ils se sont saisis d'éléments qui leur parlaient et les ont reconduits directement. A Chanteloup-les-Vignes, ils sont dans la démarche depuis 2021. En 2021, il y a eu un premier banquet collectif. Ils ont suivi une formation « porteur de parole ». En 2022, ils ont dit « Porteur de parole, on sait faire. On veut justement être confrontés à une nouvelle méthode qui est plus éloignée de nous. » Ils ont choisi un intervenant, la compagnie Théâtre Arc-en-Ciel, pour réaliser une controverse publique et le groupe travaille pour s'approprier cette méthode. Donc ils ne reprennent pas les banquets tels quels mais toutes ces briques peuvent être réassemblées à n'importe quel moment à l'initiative des habitant-es. **On voit qu'avec un événement autour du lien social, il y a d'autres envies et d'autres stratégies pour redonner du pouvoir d'agir et peut-être aussi retrouver un espace de lien social.**

Sur les 300 banquets qui ont eu lieu, plein d'autres thématiques sont remontées, dont un banquet particulièrement impressionnant. Ils ont fait une sorte d'escape game qui traversait la ville, passait dans la forêt, des bosquets, un théâtre. A chaque étape, ils ont mis en jeu des situations d'exclusion. Est-ce que tout le monde peut parcourir tous les espaces de la ville ? Ils ont choisi de matérialiser la forêt comme un lieu de passage. Chacun repartait avec un petit sac dans lequel se trouvait, ou pas, une pièce d'identité. Si on n'avait pas de pièce d'identité, dans l'espace du bosquet, on était potentiellement un demandeur d'asile. Et dans ce cas, il y avait des interactions spécifiques. Pouvoir assister au spectacle était conditionnée par le fait d'avoir un ticket. Le ticket, chacune l'avait dans son sac ou pas, en fonction du sac pioché au début. C'est un peu la loterie des différentes conditions qu'il peut y avoir.

A Mantes-la-Ville, ils ont travaillé sur la dimension « Si demain nous devons faire un plan vert sur la ville, à quoi on s'attaque ? Est-ce qu'on rénove les bâtiments ? Est-ce qu'on change les passages piétons ? ». À Rambouillet, ils ont travaillé sur la question des rôles sociaux intrafamiliaux : « Est-ce que et pourquoi c'est maman qui fait la cuisine ? ». A Chanteloup, on était sur la mixité sociale : « Est-ce qu'il faut vraiment de la mixité sociale ? Est-ce que c'est un besoin ? ». C'est une question à laquelle on a toutes et tous tendance à répondre directement « Oui », mais pourquoi ? Il y a eu des questionnements d'ordre à la fois social, sociétal et politique.

BIBLIOGRAPHIE

Talpin, J. « Mobiliser les quartiers populaires. Vertus et ambiguïtés du community organizing vu de France », La Vie des idées , 26 novembre 2013. ISSN : 2105-3030.

ATD QUART MONDE. Réussir la participation de toutes et tous. Petit guide pour agir. Novembre 2021.

ATD QUART MONDE ET UNIVERSITÉ D'OXFORD. Les dimensions cachées de la pauvreté. Recherche internationale participative sur les dimensions cachées de la pauvreté. 2019

Vidéo du CLSTS d'Occitanie à laquelle notre groupe de militants QM d'Occitanie a contribué : <https://www.youtube.com/watch?v=YxRxKyGXgNo&t=459s> ?

DANS LA MÊME COLLECTION "LES DOSSIERS DU PÔLE RESSOURCES"

PÔLE RESSOURCES. *Accès à une alimentation durable et de qualité - Cycle transition écologique et quartiers populaires. Eaubonne : Les dossiers du Pôle ressources (Collection).* Mars 2023. 36 pages.

PÔLE RESSOURCES. *Mobilités durables - Cycle transition écologique et quartiers populaires. Eaubonne : Les dossiers du Pôle ressources (Collection).* Novembre 2021. 28 pages.

PÔLE RESSOURCES. *Inégalités et transition écologique - Cycle transition écologique et quartiers populaires. Eaubonne : Les dossiers du Pôle ressources (Collection).* Mars 2021. 28 pages.

PÔLE RESSOURCES. *Le renouvellement urbain dans les quartiers prioritaires du Val d'Oise. Eaubonne : Les dossiers du Pôle ressources (Collection).* Septembre 2020. 44 pages.

PÔLE RESSOURCES. *Quelle prise en compte de la santé mentale dans les quartiers ? Eaubonne : Les dossiers du Pôle ressources (Collection).* Septembre 2018. 40 pages.

Tenez-vous informé-es de l'actualité du Pôle Ressources sur
www.lepoleressources.fr

Pôle Ressources
Ville et développement social